

RSM PARIS
Membre du réseau RSM International

ERNST & YOUNG Audit

Sequans Communications

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

RSM PARIS

Membre du réseau RSM International
26, rue Cambacérés
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 12 190 600
792 111 783 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Sequans Communications

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Sequans Communications,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sequans Communications relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2.1. « Base de préparation » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Stock » de la note 2.3 « Résumé des principaux principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés expose la méthode de comptabilisation des provisions pour dépréciation de stocks. Nos travaux ont consisté à examiner et à apprécier (i) les principales hypothèses utilisées par votre société, notamment en matière d'évaluation de la valeur de réalisation attendue, ainsi que (ii) l'information donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

Le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.3 « Résumé des principaux principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés expose les méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont consisté à réaliser des tests sur un échantillon de contrats de services et de ventes de produits, à examiner et à apprécier (i) les principales hypothèses utilisées par votre société, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode de l'avancement, ainsi que (ii) l'information donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

Les paragraphes « Immobilisations incorporelles » et « Frais de recherche et développement » de la note 2.3 « Résumé des principaux principes comptables » de l'annexe des comptes consolidés exposent les méthodes de comptabilisation des frais de recherche et développement. Nos travaux ont consisté à examiner et à apprécier (i) les modalités d'identification et de comptabilisation des frais de développement remplissant les critères d'immobilisation à l'actif du bilan ainsi que (ii) l'information donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 7 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS
Membre du réseau RSM International

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Charles Boucher

Frédéric Martineau



SEQUANS

SEQUANS COMMUNICATIONS SA

**Etats Financiers Consolidés de
l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Sequans Communications S.A.

Compte de Résultat Consolidé

<i>(Montants en milliers d'US dollars, sauf pour les données par action)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2022	2023
Chiffre d'affaires				
Ventes de produits		\$ 30 410	\$ 22 974	\$ 8 060
Ventes de licences et de services		20 469	37 577	25 556
Total chiffre d'affaires	3	50 879	60 551	33 616
Total coûts des ventes	4.2	23 690	17 671	9 476
Marge brute		27 189	42 880	24 140
Charges opérationnelles :				
Frais de recherche et développement	4.4	26 414	26 610	26 124
Frais commerciaux et marketing		9 049	10 027	11 861
Frais généraux et administratifs		10 045	10 082	15 993
Total charges opérationnelles	4.2	45 508	46 719	53 978
Résultat opérationnel		(18 319)	(3 839)	(29 838)
Résultat financier				
Intérêts et charges assimilées	4.1	(11 329)	(10 925)	(11 409)
Intérêts et produits assimilés	4.1	47	68	176
Impact lié au remboursement de la dette	4.1	5 177	—	—
Modification de la dette convertible	14.1	—	476	247
Variation de la juste valeur du dérivé des dettes convertibles	14.1	3 848	6 878	3 200
Gain (perte) net de change	4.1	938	1 082	(692)
Résultat avant impôt		(19 638)	(6 260)	(38 316)
Charge (crédit) d'impôt	5	625	2 748	2 674
Résultat net		\$ (20 263)	\$ (9 008)	\$ (40 990)
Dont :				
Part du groupe		\$ (20 263)	\$ (9 008)	\$ (40 990)
Résultat net par action	6	\$ (0,14)	\$ (0,05)	\$ (0,18)
Résultat net par action, dilué	6	\$ (0,14)	\$ (0,05)	\$ (0,18)
Nombre d'actions moyen en circulation retenu pour le calcul :				
– du résultat par action		146 691 784	184 587 104	225 183 996
– du résultat par action, dilué		146 691 784	184 587 104	225 183 996

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

Sequans Communications S.A.

Autres éléments du Compte de Résultat

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
Résultat net	\$ (20 263)	\$ (9 008)	\$ (40 990)
Autres éléments du résultat consolidé (pertes)			
<i>Autres éléments du résultat consolidé à reporter sur les exercices suivants :</i>			
Résultat net sur opérations de couverture	(129)	202	(76)
Ecart de change sur transactions en devises	157	(638)	97
Total des éléments du résultat consolidé à reporter sur les exercices suivants	28	(436)	21
<i>Autres éléments du résultat consolidé à ne pas reporter sur les exercices suivants :</i>			
Gains (ou pertes) de revalorisations liés aux indemnités de départ à la retraite	(33)	71	(46)
Total des éléments du résultat consolidé à ne pas reporter sur les exercices suivants	(33)	71	(46)
Total des autres éléments du résultat consolidé (pertes)	(5)	(365)	(25)
Résultat consolidé	<u>\$ (20 268)</u>	<u>\$ (9 373)</u>	<u>\$ (41 015)</u>
Dont:			
<i>Part du groupe</i>	<u>\$ (20 268)</u>	<u>\$ (9 373)</u>	<u>\$ (41 015)</u>
<i>Participation ne donnant pas le contrôle</i>	—	—	—

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

Sequans Communications S.A.

État Consolidé de la Situation Financière

	Notes	Au 31 décembre		
		2021	2022	2023
<i>(Montants en milliers d'US dollars, sauf pour les données par action)</i>				
Actif				
Actifs non courants :				
Immobilisations corporelles nettes	7	\$ 8 010	\$ 8 489	\$ 6 815
Immobilisations incorporelles nettes	8	37 984	48 705	64 300
Dépôts et autres créances	20.1	2 311	783	801
Autres actifs non-courants	20.1	357	337	360
Total des actifs non courants		48 662	58 314	72 276
Actifs courants :				
Stocks	9	6 433	9 387	6 335
Clients	10	13 622	8 494	8 115
Actifs contractuels	10	789	176	497
Charges constatées d'avance		2 108	1 399	1 422
Autres créances		7 252	5 799	4 958
Crédit d'impôt recherche	4.4	5 863	4 515	9 864
Dépôt à court-terme	11	—	5 000	—
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11	4 835	5 671	5 705
Total des actifs courants		40 902	40 441	36 896
Total de l'actif		\$ 89 564	\$ 98 755	\$ 109 172
Passif et capitaux propres				
Capitaux propres :				
Capital souscrit, valeur nominale Euro 0,01 par action, 246.262.004 actions au 31 décembre 2023 (193.426.478 au 31 décembre 2022 et 151.419.322 au 31 décembre 2021 avec une valeur nominale de Euro 0,02 par action)	12	\$ 3 687	\$ 2 306	\$ 2 878
Prime d'émission	12	298 389	2 418	14 568
Autres réserves	13-14	57 198	62 870	70 261
Report à nouveau et résultat de l'exercice		(383 554)	(65 099)	(93 362)
Autres		(26)	(391)	(416)
Total des capitaux propres		(24 306)	2 104	(6 071)
Passifs non courants :				
Subventions gouvernementales et prêts, part non courante	16	9 354	6 235	3 256
Dettes convertibles	14	36 373	43 455	—
Dérivé incorporé aux dettes convertibles	14	10 081	3 203	—
Crédit-bail, part non courante	15	3 373	2 278	1 645
Fournisseurs et comptes rattachés	19	964	1 788	—
Provisions	17	2 137	2 196	2 222
Impôts différés passif	19	138	258	264
Passifs contractuels	19	2 706	404	—
Total des passifs non courants		65 126	59 817	7 387
Passifs courants :				
Fournisseurs et comptes rattachés	18	13 916	9 342	16 281
Financement des créances	14	9 518	7 723	9 544
Subventions gouvernementales et prêts, part courante	16	6 206	4 159	4 606
Dettes convertibles	14	—	—	52 278
Dérivé incorporé aux dettes convertibles	14	—	—	3
Crédit-bail, part courante	15	1 247	1 291	1 471
Emprunt non garanti entre parties liées	14	—	—	8 922
Autres passifs courants et provisions	18	9 180	8 355	8 899
Passifs contractuels	18	8 677	5 964	5 852
Total des passifs courants		48 744	36 834	107 856
Total du passif et des capitaux propres		\$ 89 564	\$ 98 755	\$ 109 172

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

Sequans Communications S.A.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(Montants en milliers d'US dollars, sauf nombre d'actions et données par action)</i>	Actions ordinaires		Prime d'émission	Autre réserves	Résultats non distribués et résultat de l'exercice	Ecart de conversion cumulé	Autres éléments	Total capitaux propres (déficit)
	Actions	Montant						
	(Note 12)	(Note 12)	(Note 12)	(Notes 13 et 14)				
Au 1er janvier 2021	133 934 090	\$ 3 269	\$ 276 560	\$ 46 677	\$ (363 291)	\$ (219)	\$ 198	\$ (36 806)
Résultat net					(20 263)			(20 263)
Ecart actuariels							(33)	(33)
Ecart de conversion						157		157
Résultat net sur instruments de couverture							(129)	(129)
Total des produits et charges de l'exercice					(20 263)	157	(162)	(20 268)
Augmentation de capital liée à l'exercice de stock options, BSA et à l'acquisition d'actions gratuites	2 985 200	70	68					138
Augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé avec Lynrock en Avril 2021 (Note 12)	7 272 724	173	9 827					10 000
Conversion de dettes convertibles (Note 14.I)	7 227 308	175	12 111	5 386				17 672
Coûts de transactions			(177)					(177)
Paiements fondés sur des actions				5 135				5 135
Au 31 décembre 2021	151 419 322	\$ 3 687	\$ 298 389	\$ 57 198	\$ (383 554)	\$ (62)	\$ 36	\$ (24 306)
Résultat net					(9 008)			(9 008)
Ecart actuariels							71	71
Ecart de conversion						(638)		(638)
Résultat net sur instruments de couverture							202	202
Total des produits et charges de l'exercice					(9 008)	(638)	273	(9 373)
Augmentation de capital liée à l'exercice de stock options, BSA et à l'acquisition d'actions gratuites	3 441 468	48	(48)					—
Augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé avec Renesas en Janvier 2022 (Note 12)	7 899 020	179	9 102					9 281
Augmentation de capital dans le cadre de l'offre publique de mars 2022 (note 12)	30 666 668	675	22 325					23 000
Coûts de transactions			(2 170)					(2 170)
Modification de la valeur nominale des actions		(2 283)	2 283					—
Incorporation des pertes			(327 463)		327 463			—
BSA émis à Nokomis en août 2022				195				195
Paiements fondés sur des actions				5 477				5 477
Au 31 décembre 2022	193 426 478	\$ 2 306	\$ 2 418	\$ 62 870	\$ (65 099)	\$ (700)	\$ 309	\$ 2 104
Résultat net					(40 990)			(40 990)
Ecart actuariels							(46)	(46)

Sequans Communications S.A.

Ecarts de conversion				97				97
Résultat net sur instruments de couverture							(76)	(76)
Total des produits et charges de l'exercice				(40 990)	97	(122)		(41 015)
Augmentation de capital liée à l'exercice de stock options, BSA et d'acquisition d'actions gratuites	5 520 010	60	(60)					—
Augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé en Avril 2023 (Note 12)	38 834,952	423	19 577					20 000
Augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé en Septembre 2023 (Note 12)	8 480 564	89	5 911					6 000
Coûts de transactions			(551)					(551)
Incorporation des pertes			(12 727)		12 727			—
Prêt relais avec un partenaire lié					205			—
BSA émis à Nokomis en août 2022					82			82
Paiements basés sur des actions					7 104			7 104
Au 31 décembre 2023	246 262 004 \$	2 878 \$	14 568 \$	70 261 \$	(93 362) \$	(603) \$	187 \$	(6 071)

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

Sequans Communications S.A.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'US dollars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2022	2023
Activités opérationnelles				
Résultat avant impôt		\$ (19 638)	\$ (6 260)	\$ (38 316)
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	7	3 354	3 979	4 594
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles	8	7 199	8 036	7 348
Paiement fondé sur des actions	4.3	5 135	5 477	7 104
Dotations (reprises) de provisions		461	207	(97)
Charges financières, nettes		11 285	10 857	11 233
Variation de la juste valeur des dérivés des dettes convertibles		(3 848)	(6 878)	(3 200)
Impact lié au remboursement de la dette		(5 177)	—	—
Modification des dettes convertibles	14.1	—	(476)	(247)
Perte (gain) de change		(1 034)	(394)	741
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		48	24	—
Créances irrécouvrables	10	65	—	—
Variation des actifs et passifs d'exploitation:				
Diminution (augmentation) des créances clients et autres actifs courants		1 366	6 660	(41)
Diminution (augmentation) des stocks		(208)	(2 954)	3 052
Diminution (augmentation) du crédit d'impôt recherche		(3 682)	(1 556)	(3 204)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres passifs courants		4 693	(6 970)	7 252
Augmentation (diminution) des passifs contractuels		(6 791)	(6 171)	(199)
Augmentation (diminution) des avances de subventions gouvernementales		(1 387)	(2 456)	(1 080)
Impôt payé		(346)	(2 964)	(2 201)
Flux nets de trésorerie consommés par des activités opérationnelles		\$ (8 505)	\$ (1 839)	\$ (7 261)
Activités d'investissements:				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles	7-8	\$ (9 544)	\$ (7 169)	\$ (5 457)
Frais de recherche et développement capitalisés		(19 375)	(15 494)	(24 115)
Acquisitions ou cessions d'actifs financiers		(1 694)	1 548	(41)
Acquisitions ou cessions de dépôt à court-terme		10 900	(5 000)	5 000
Intérêts reçus		47	68	176
Flux nets de trésorerie consommé par des activités d'investissements		\$ (19 666)	\$ (26 047)	\$ (24 437)
Activités de financement:				
Produits provenant des offres publiques d'actions, nets des frais de transaction payés		\$ 9 852	\$ 30 111	\$ 25 450
Produits provenant de l'émission de bons de souscription d'actions et de l'exercice des stocks options et des BSA, nets des frais de transaction		138	—	—
Produits provenant de l'affacturage	14.3	21	3 046	1 483
Produits provenant du financement de projets de recherches portant intérêts	16.2	—	—	545

Sequans Communications S.A.

(en milliers d'US dollars)

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2021	2022	2023
Produits provenant de l'emprunt non garanti entre parties liées	14.2	—	—	9 000
Remboursement de la dette convertible, net de coûts de transactions	12-14.1	39 682	—	—
Remboursement de la dette de risque	14.2	(7 869)	—	—
Remboursement des prêts gouvernementaux	16.3	(469)	(958)	(1 126)
Remboursement des dettes convertibles et des intérêts courus	14.1	(8 750)	—	—
Remboursement des financements liés aux projets de recherche (intérêts inclus)	16.2	(804)	(812)	(939)
Remboursement des dettes locatives		(1 063)	(1 205)	(1 321)
Intérêts versés		(5 310)	(1 467)	(1 356)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		\$ 25 428	\$ 28 715	\$ 31 736
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2 743)	829	38
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie		4	7	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		7 574	4 835	5 671
Trésorerie et équivalent de la trésorerie à la fin de la période	11	\$ 4 835	\$ 5 671	\$ 5 705

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers annuels

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés

1. Informations relatives à la Société

La société Sequans Communications S.A. (« Sequans ») est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se trouve aux Portes de la Défense, 15/55 bd Charles de Gaulle, 92700 Colombes, France. Sequans, ainsi que ses filiales (la « Société »), conçoit, développe et vend sans usine des solutions de semi-conducteurs cellulaires pour les marchés des objets connectés (IoT - Internet of Things). Les solutions de semi-conducteurs de la Société intègrent des circuits intégrés de processeur de bande de base et d'émetteur-récepteur radiofréquence ainsi que ses techniques, algorithmes et piles logicielles propriétaires de traitement du signal. Pour les applications 5G/4G massive IoT, la Société fournit un portefeuille de produits complet basé sur ses plates-formes de puces Monarch LTE-M/NB-IoT et Calliope Cat 1, offrant une faible consommation d'énergie, un large éventail de fonctionnalités intégrées et une capacité de déploiement mondial. Pour les applications 5G/4G haut débit, la société propose un portefeuille de produits basé sur ses plates-formes de puces Cassiopeia Cat 4/Cat 6 et bientôt Taurus 5G, optimisées pour les applications résidentielles, d'entreprise et industrielles à faible coût.

2. Résumé des principales politiques comptables et de présentation de l'information

2.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis sur la base du principe de continuité de l'exploitation. En 2021, 2022 et 2023, nous avons financé nos opérations principalement grâce à des augmentations de capital par le biais d'offres publiques et de placements privés (\$9,9 millions en 2021; \$30,1 millions en 2022; \$25,5 millions en 2023), de prêts relais (\$9,0 millions en 2023) et des dettes convertibles (\$39,7 millions en 2021). Nous avons subi des pertes nettes de \$20,3 millions en 2021, de \$9,0 millions en 2022 et de \$41,0 millions en 2023. Au 31 décembre 2023, notre déficit cumulé s'élevait à \$93,4 millions et nous avons un fonds de roulement négatif de \$71,0 millions. Nous prévoyons de continuer à engager des dépenses importantes liées au développement de nos produits 4G et 5G et à l'expansion de nos activités, y compris de recherche et développement ainsi que les dépenses commerciales et administratives. De plus, nous engagerons des dépenses pour respecter nos engagements envers nos clients en vertu de divers bons de commandes et contrats. La Société devra obtenir des financements supplémentaires, notamment par le biais de financements publics pour la recherche et développement, de partenaires stratégiques, ou de capitaux propres supplémentaires, afin de répondre à ces besoins de trésorerie.

Les prévisions de trésorerie internes de la Société, établies à partir des prévisions de ventes par produit et par client, font l'hypothèse d'une structure de coûts d'exploitation en légère augmentation, de financements d'Etat au titre des programmes de recherche en cours et à venir et de nouveaux financements. La Société prévoit d'être en mesure d'obtenir des financements supplémentaires grâce à un ou plusieurs accords de licence, partenariats commerciaux ou autres accords similaires possibles; ou par le financement d'investisseurs institutionnels ou stratégiques dans le cadre de levées de fonds sur les marchés de capitaux, de financements par emprunt ou d'une combinaison de ce qui précède. Cependant, la Société ne peut garantir si ou quand de telles transactions auront lieu ou si elles se dérouleront à des conditions satisfaisantes. De plus, les prévisions de vente pourraient être impactées si les clients venaient à décaler ou réduire leurs achats.

La Société ne sait pas et ne peut pas savoir si les incertitudes actuelles dans ces zones géopolitiques, qui se déroulent en temps réel, peuvent s'aggraver et entraîner des conditions économiques et de sécurité générales, ce qui pourrait avoir des implications importantes pour les activités de la Société. De plus, les polices d'assurance de la Société contiennent généralement une exclusion de guerre et la Société ne sait pas comment ses assureurs sont susceptibles de réagir en cas de perte présumée causée par des incertitudes géopolitiques.

Bien que la Société ait pris et continuera à prendre des mesures pour obtenir de nouveaux financements, les facteurs ci-dessus soulèvent une incertitude significative quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation car rien ne garantit que la Société réussira à satisfaire ses besoins de trésorerie futurs.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis conformément aux normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») établies par l'International Accounting Standard Board (« IASB ») et dont l'application est obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les chiffres comparatifs sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2022.

Les principes comptables sont conformes à ceux utilisés sur la même période que l'exercice comptable précédent, sauf en ce qui concerne les modifications présentées dans la Note 2.2 des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 avril 2024.

Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Sequans Communications S.A. qui est la société mère du groupe, et de ses filiales au 31 décembre 2023, 2022 et 2021 :

Nom	Lieu d'immatriculation	Année d'immatriculation	% d'intérêts
Sequans Communications Ltd.	Royaume-Uni	2005	100
Sequans Communications Inc.	Etats unis	2008	100
Sequans Communications Ltd. Pte.	Singapour	2008	100
Sequans Communications Israel (2009) Ltd.	Israël	2009	100
Sequans Communications Finland Oy	Finlande	2020	100
Sequans Communications SAS	France	2023	100

Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de déclaration que ceux de la société mère, en utilisant des méthodes comptables cohérentes. L'ensemble des soldes, des transactions, des produits et charges et des profits et pertes intra-groupe résultant de transactions internes sont éliminés en intégralité. Les filiales ont été intégralement consolidées depuis leur date de constitution.

2.2. Changements de méthodes comptables et de présentation

Normes et interprétations nouvelles ou modifiées

Les méthodes comptables utilisées en 2023 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des interprétations IFRS et IFRIC nouvelles ou modifiées suivantes, applicables au 1er janvier 2023 :

- ***Modification de la norme IAS 1 – Classification des passifs en courant ou non courant*** : En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications des paragraphes 69 à 76 de la norme IAS 1 pour préciser les exigences de classement des passifs en courant ou non courant. Les modifications sont entrées en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2022 et devaient être appliquées rétrospectivement. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la Société.
- ***Modification de la norme IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les normes IFRS 2: Informations à fournir sur les méthodes comptables***: En février 2021, l'IASB a publié des modifications pour la norme IAS 1 et l'énoncé de pratiques sur les normes IFRS 2: jugement sur l'importance relative d'un élément, dans lesquelles il fournit des informations et des exemples pour aider les entités à déterminer les méthodes comptables à présenter dans leurs états financiers. Les modifications visaient à aider les entités à fournir des informations sur les méthodes comptables plus utiles en remplaçant l'obligation pour les entités de fournir des informations significatives sur leurs méthodes comptables par une obligation de fournir leurs principales méthodes comptables et en ajoutant des informations sur la manière dont les entités appliquent le principe d'importance relative dans la prise de décisions concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications de la norme IAS 1 s'appliquaient aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, une application anticipée étant autorisée. Étant donné que les modifications apportées à l'énoncé de pratiques sur les normes IFRS 2 fournissent des indications non obligatoires sur l'application de la définition de l'information importante sur les méthodes comptables, une date d'entrée en vigueur de ces modifications n'est pas nécessaire. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur la Société.
- ***Modification de la norme IAS 8: Définitions des estimations comptables***: En février 2021, l'IASB a publié des modifications pour les normes IAS 8 dans lesquelles il introduit une définition des estimations comptables. Les modifications clarifient la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs. De plus, elles clarifient la manière dont les entités utilisent les techniques d'évaluation et les données d'entrée pour élaborer des estimations comptables. Les modifications s'appliquaient aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 ainsi qu'aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui surviennent à partir de cette période. Une application anticipée est permise tant que ce fait est publié. Ces modifications n'ont pas eu d'impact significatif sur la Société.
- ***Modification de la norme IAS 12: Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique***: En mai 2021, l'IASB a publié des modifications pour la norme IAS 12, qui réduisent le champ d'application de l'exception de comptabilisation initiale en vertu de la norme IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables. Les modifications doivent être appliquées aux transactions qui ont lieu au début ou après le début de la première période de comparaison présentée. En outre, au début de la première période de comparaison présentée, un actif d'impôt différé (à condition qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible) et un passif d'impôt différé doivent également être comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et imposables associées aux contrats de location et aux obligations relatives au démantèlement. Ces modifications n'ont pas eu d'impact significatif sur la Société.

Normes émises mais pas encore en vigueur

Les normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés de la Société sont énumérées ci-dessous. La Société entend adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur :

- ***Modification de la norme IFRS 16 – Passif locatif lors d'une cession-bail***. En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 pour préciser les exigences qu'un vendeur-preneur utilise pour évaluer l'obligation de location découlant d'une opération de cession-bail, afin de garantir que le vendeur-preneur ne comptabilise aucun montant du gain ou de la perte, qui concerne le droit d'usage qu'il conserve. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 et doivent être appliquées de manière rétrospective aux transactions de cession-bail conclues après la date d'application initiale d'IFRS 16. Une

application anticipée est autorisée et ce fait doit être divulgué. Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

- *Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en courants ou non courants.* En janvier 2020 et octobre 2022, l'IASB a publié des modifications aux paragraphes 69 à 76 d'IAS 1 pour préciser les exigences de classement des passifs en courants ou non courants. Les amendements précisent :
 - Qu'entend-on par droit de différer le règlement
 - Qu'un droit au report doit exister à la fin de la période de reporting
 - Ce classement n'est pas affecté par la probabilité qu'une entité exerce son droit de report
 - Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les conditions d'un passif n'auraient pas d'impact sur sa classification.En outre, une exigence a été introduite pour exiger des informations à fournir lorsqu'un passif découlant d'un accord de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité de différer le règlement est subordonné au respect d'engagements futurs dans un délai de douze mois.
Les modifications entrent en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2024 et doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que les modifications auront sur les pratiques actuelles et si les accords de prêt existants pourraient nécessiter une renégociation.
- *Accords de financement avec les fournisseurs – Amendements à IAS 7 et IFRS 7.* En mai 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie et à IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir afin de clarifier les caractéristiques des accords de financement avec les fournisseurs et d'exiger des informations supplémentaires sur ces accords. Les exigences d'information contenues dans les modifications visent à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2024. L'adoption anticipée est autorisée, mais devra être divulguée. Les modifications ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

COVID-19

La direction a examiné l'effet de la pandémie du COVID-19 sur les montants comptabilisés dans les états financiers. La direction a identifié des risques potentiels liés à l'impact sur la production des produits de la Société, sur la capacité de la Société à s'approvisionner en composants nécessaires à la production, et sur la demande des produits de la Société par les clients touchés par la pandémie. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les principaux impacts sur les opérations de la pandémie du COVID-19 ont été d'augmenter la demande dans le secteur Broadband IoT, d'augmenter certains coûts liés à une pénurie temporaire de composants et de retarder la croissance du chiffre d'affaires des produits Massive IoT en raison des limites imposées à la capacité de production du fait des pénuries de composants. Au cours des années 2022 et 2023, la Société n'a identifié aucun impact direct de la pandémie sur son activité. Au 31 décembre 2023, la Société n'a identifié aucun impact sur ses actifs et ses passifs.

Invasion de la Russie en Ukraine

Alors que les principales compétences d'ingénierie de la Société sont exercées en interne, principalement en France, au Royaume-Uni, en Israël et aux États-Unis, la Société sous-traite certaines activités de développement et de test de logiciels d'application à un fournisseur tiers indépendant de services d'ingénierie. La Société travaille avec une équipe dédiée de 48 ingénieurs logiciels basés à Kiev, en Ukraine. Si l'invasion russe de l'Ukraine se prolonge ou si l'Ukraine connaît une instabilité politique supplémentaire, ces ingénieurs pourraient être dans l'impossibilité de travailler pendant une période prolongée, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités de recherche et développement. La Société a élaboré un plan d'urgence si les ingénieurs à Kiev ne sont pas en mesure de continuer à travailler sur leurs projets pour nous pendant une période prolongée; mais si le plan d'urgence n'est pas efficace ou si des sanctions imposées empêchent la Société de mener ses activités en Ukraine, la Société pourrait subir des retards dans l'introduction des produits ou des retards dans la résolution des erreurs logiciels des clients, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires. Au cours des années 2022 et 2023, l'équipe Ukrainienne a été en mesure de travailler efficacement et la société n'a pas identifié d'impact direct de la situation sur son activité. Au 31 décembre 2023, la Société n'a identifié aucun impact sur ses actifs et ses passifs.

2.3. Résumé des principaux principes comptables

Monnaies fonctionnelles et conversion des états financiers désignés en devises autres que le dollar US

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, qui est également la monnaie fonctionnelle de Sequans Communications S.A. La Société utilise le dollar US comme monnaie fonctionnelle car une très grande partie du chiffre d'affaires, des coûts des produits vendus, des immobilisations et des coûts d'exploitation, autres que ceux liés aux effectifs et aux frais généraux, sont désignés en dollars US. Chaque filiale détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués sur la base de cette monnaie fonctionnelle.

A la date d'arrêté des comptes, les actifs et les passifs de chaque filiale sont convertis dans la devise de présentation de la Société (le dollar US) au taux de change en vigueur à la date des états financiers consolidés et le compte de résultat est converti au taux de change moyen pour la période présentée. Les différences de change liées à cette conversion sont enregistrées directement dans une composante distincte des capitaux propres (« Ecart de conversion »).

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées par Sequans Communications S.A. et chacune de ses filiales aux taux de leur monnaie fonctionnelle respective à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires désignés dans des devises étrangères sont convertis au taux de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de référence. Toutes les différences sont enregistrées directement au compte de résultat en produits / charges financiers. Les postes non-monétaires mesurés en terme de coûts historiques dans une devise étrangère sont convertis sur la base du taux de change à la date des transactions initiales.

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes et dates indiquées, le taux de change moyen et le taux de clôture du dollar américain (USD) par rapport à l'euro (EUR), à la livre sterling britannique (GBP), au dollar de Singapour (SGD) et au nouveau Shekel israélien (NIS) :

	<u>USD/EUR</u>	<u>USD/GBP</u>	<u>USD/SGD</u>	<u>USD/NIS</u>
31 décembre 2021				
Taux moyen	1,1835	1,3761	0,7444	0,3097
Taux de clôture	1,1326	1,3479	0,7413	0,3221
31 décembre 2022				
Taux moyen	1,0539	1,2372	0,7255	0,2980
Taux de clôture	1,0666	1,2026	0,7459	0,2840
31 décembre 2023				
Taux moyen	1,0816	1,2435	0,7447	0,2716
Taux de clôture	1,1050	1,2714	0,7573	0,2763

Résultat net par action ordinaire

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période.

Le résultat net dilué par action comprend les effets de dilution des options, des bons de souscription d'actions et des obligations convertibles comme s'ils avaient été exercés, à moins que l'effet soit anti-dilutif.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total de la Société est constitué des ventes de produits, de services et de licences.

Le chiffre d'affaires des contrats avec les clients est constaté lorsque le contrôle des biens ou des services est transféré au client à un montant qui reflète la juste valeur de la contrepartie à laquelle la Société a droit, excluant les taxes sur les ventes ou les droits.

La Société applique une approche en cinq étapes pour déterminer le montant et la période de comptabilisation du chiffre d'affaires : (1) identifier le contrat avec un client; (2) identifier les obligations de performance dans le contrat; (3) déterminer le prix de la transaction; (4) affecter le prix de la transaction aux obligations de performance du contrat; et (5) comptabiliser le chiffre d'affaires lorsque l'obligation de performance est satisfaite.

Lorsqu'un contrat comprend plusieurs biens et services, la Société évalue chaque composant pour déterminer s'il représente des obligations de performance distinctes et détermine la répartition appropriée de la contrepartie du contrat à chaque obligation de performance identifiée sur la base des prix de vente individuels estimés.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Si la contrepartie dans un contrat comprend un montant variable, la Société estime le montant de la contrepartie auquel elle aura droit en échange du transfert des biens ou services au client. La contrepartie variable est estimée au début du contrat et est limitée jusqu'à ce qu'il soit hautement probable qu'une évolution significative du chiffre d'affaires par rapport au montant du chiffre d'affaires cumulé comptabilisé ne se produira pas lorsque l'incertitude associée à la contrepartie variable sera ultérieurement résolue. Plus précisément, les paiements de jalons dans les contrats de services de développement représentent une contrepartie variable, dont la réception dépend de la réalisation des jalons techniques.

La Société reçoit parfois des acomptes de clients pour la fourniture de services de développement. La Société détermine s'il existe une composante financière importante pour ces contrats compte tenu de la durée entre le paiement des clients et le transfert de contrôle des biens et services. Lorsqu'une composante financière importante a été identifiée, le prix de transaction pour ces contrats est actualisé, en utilisant le taux qui serait reflété dans une transaction financière distincte au début du contrat. La Société n'applique pas cette pratique pour les avances à court terme reçues des clients. C'est-à-dire que le montant de la contrepartie n'est pas ajusté des effets d'un élément financier important si la période entre le transfert du bien ou du service et le paiement est d'un an ou moins.

Vente de produits

Presque la totalité des ventes de produits de la Société provient de la vente de solutions semi-conducteurs destinées aux applications 4G à bande large sans fil. Une petite partie du chiffre d'affaires de la Société provient de la vente de concepts ou de cartes électroniques sur lesquelles ses clients développent et testent leurs propres concepts.

Le chiffre d'affaires est enregistré lorsque la preuve d'un engagement contractuel est établie, que le produit est livré, que le prix de vente est fixé ou peut être contractuellement déterminé, que le recouvrement est probable et que la Société a transféré à l'acheteur les risques, qu'il s'agisse du client final direct, du partenaire de fabrication du client final ou du distributeur, et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Dès lors que l'un de ces critères n'est pas rempli, le chiffre d'affaires est différé jusqu'à ce que l'ensemble des critères soient réunis. Les produits ne sont pas vendus assortis d'un droit de retour mais ils sont couverts par une garantie. La Société ne comptabilise pas de provision pour garantie car la Société n'a pas encouru et ne prévoit pas de coûts de garantie importants. Bien que les marchandises vendues intègrent des logiciels, la Société considère que le logiciel est un élément accessoire des produits qu'elle vend.

Vente de licences et de services

Les ventes de licences et de services comprennent le chiffre d'affaires des services annuels de maintenance et de support logiciels annuels associés, ainsi que de la vente de services de support technique et de développement. Les services de développement comprennent des services de développement de la technologie de pointe pour des partenaires technologiques et des services de développement et d'intégration de logiciels ou de produits pour les clients.

Les produits de la vente de licences sont comptabilisés lorsque la Société satisfait à son obligation de performance qui survient lorsque le logiciel a été livré au client (en supposant qu'il n'existe pas d'autres obligations importantes), car les licences donnent le droit d'utiliser le logiciel comme il existe lorsqu'il est mis à la disposition du client.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de services de maintenance et de support logiciels est comptabilisé sur la période de maintenance (en général, un an). Lorsque la première année de maintenance est comprise dans le prix de la licence logiciel, un montant égal à un an de maintenance, est déduit de la valeur de la licence et comptabilisé sous la forme d'un produit sur la période de maintenance décrite plus haut. La différence entre les services de licence et de maintenance facturés et le montant reconnu en chiffre d'affaires est comptabilisée sous forme de produit constaté d'avance.

Les produits des services de support et de développement techniques sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Pour chaque contrat de service, la Société détermine si le schéma de transfert de contrôle satisfait l'un des critères de comptabilisation des produits dans le temps : (a) le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la performance de l'entité au fur et à mesure qu'elle s'exécute, (b) la performance de l'entreprise crée ou améliore un actif (par exemple, un travail en cours) que le client contrôle au fur et à mesure que l'actif est créé ou amélioré ou (c) la performance de l'entreprise ne crée pas un actif avec une utilisation alternative de l'entité et l'entité a un droit exécutoire au paiement de la performance accomplie à ce jour. En règle générale, les contrats de support et de développement techniques répondent à un ou plusieurs de ces critères, en fonction des faits et circonstances tant au sein du contrat que par rapport à la nature des services fournis. En règle générale, les clients consomment les services au fur et à mesure qu'ils sont fournis via un support technique continu ou via un processus de développement itératif. Certains contrats incluent également des conditions qui permettent au client d'avoir le contrôle sur l'actif au fur et à mesure de sa création ou donnent à Sequans le droit au paiement de tous les travaux effectués à ce jour.

Du fait de la comptabilisation du chiffre d'affaires au fil du temps, des actifs contractuels sont créés pour des prestations que Sequans n'a pas encore le droit de facturer. Les passifs contractuels sont créés lorsque les étapes sont facturées avant d'être finalisées.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Lorsqu'un contrat ne répond pas à l'un des critères ci-dessus, les produits sont uniquement comptabilisés lorsqu'il existe une preuve de transfert de contrôle, ce qui se produit généralement lors de la réalisation de certaines ou de toutes les étapes du contrat. Le pourcentage d'achèvement est calculé sur la base de la méthode d'entrée en utilisant les coûts estimés comme mesure de la performance achevée.

Les coûts relatifs à ces contrats seront reconnus au fur et à mesure de leur occurrence. Le chiffre d'affaires des contrats de développement pour lesquels aucun coût direct associé n'a été identifié s'est élevé à \$214 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (\$236 000 de coûts en 2022 et pas de coûts en 2021).

Actifs contractuels

Un actif contractuel est le droit à une contrepartie en échange de biens ou de services transférés au client. Comme décrit ci-dessus, lorsque la Société transfère des biens ou des services avant que le client ne paie la contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat est comptabilisé pour la contrepartie réalisée qui est conditionnelle. Lorsque la Société dispose d'un droit inconditionnel au paiement, ceux-ci sont inclus dans les produits non facturés jusqu'à la facturation, et classés en créances clients.

Nous avons choisi de ne pas ajuster le montant de la contrepartie des effets d'un élément financier important lorsque la période entre le moment où nous transférons le bien ou le service promis à nos clients et le moment où nous nous attendons à ce que les clients paient pour ce bien ou service est d'un an ou moins.

Nous avons également choisi de ne pas divulguer d'informations sur nos obligations de performance restantes pour les contrats dont la durée initiale prévue est d'un an ou moins.

Nous n'avons pas de coûts qui répondent aux critères de coûts pour obtenir un contrat ou de coûts pour exécuter un contrat.

Au 31 décembre 2023, le prix de transaction alloué aux obligations de performance restantes (insatisfaites ou partiellement insatisfaites) était de \$88 000 et qui devraient être comptabilisés en 2024.

Au 31 décembre 2022, le prix de transaction alloué aux obligations de performance restantes (insatisfaites ou partiellement insatisfaites) était de \$1 643 000 pour lequel \$1 276 000 devraient être comptabilisés au cours de l'année suivante et \$367 000 les années d'après, excluant les montants liés au développement du contrat de service conclu en octobre 2019, décrit en note 19.

Au 31 décembre 2021, le prix de transaction alloué aux obligations de performance restantes (insatisfaites ou partiellement insatisfaites) était de \$4 273 000 pour lequel \$4 017 000 devraient être comptabilisés au cours de l'année suivante et \$256 000 l'année d'après, excluant les montants liés au développement du contrat de service conclu en octobre 2019, décrit en note 19.

Passifs contractuels

Les passifs contractuels représentent les montants facturés et/ou les liquidités reçues d'avance liées aux services rendus. Les passifs contractuels comprennent à la fois les paiements initiaux provenant des contrats de licence et de services de développement dépassant le chiffre d'affaires comptabilisé, ainsi que le chiffre d'affaires différé provenant des paiements anticipés pour les biens ou les services de maintenance.

Le chiffre d'affaires comptabilisé au cours de la période en cours à partir des montants inclus dans le chiffre d'affaires reporté au début de l'exercice étaient de \$190 000, \$271 000 et, \$765 000 pour 2023, 2022 et 2021, respectivement (voir la Note 19 Autres passifs non courants et la Note 18 Fournisseurs et autres passifs courants).

Coût des ventes

Le coût des ventes de produits comprend tous les coûts directs et indirects encourus en lien avec la vente des produits, y compris l'expédition et la manutention. Le coût des services comprend les coûts directs engagés pour satisfaire aux obligations couvertes par les contrats de services de développement (principalement les coûts de personnel et de sous-traitants). Les frais de recherche et développement associés au développement des produits (y compris le support client générant l'amélioration des produits) sont comptabilisés en frais de recherche et développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont inscrits en charge lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés dès lors que la Société peut démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement;

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour réaliser le projet ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A compter de 2015, certains coûts de développement engagés en fin de cycle de développement de produits, lorsque les critères d'activation étaient remplis, sont devenus significatifs au fur et à mesure que la Société a commencé à rendre son produit disponible sur davantage de réseaux d'opérateurs, lesquels nécessitent d'importants travaux de tests et de certification afin de finaliser le produit en vente sur le réseau des opérateurs. En 2021 la Société a également capitalisé les coûts de développement des puces LTE NB-IoT (Monarch 2). En 2021, 2022 et 2023, la Société a capitalisé des coûts pour le développement de LTE Catégorie 1 et des puces 5G. Les frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de perte de dépréciation annuel. (Voir Notes 4.4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les frais de recherche et développement associés au développement de produits (y compris le support client normal qui génère des améliorations de produits) sont enregistrés en charges d'exploitation. Dans certains cas, la Société a négocié des accords avec ses clients et ses partenaires en vertu desquels la Société fournit certains services de développement au-delà de ses pratiques normales ou de la feuille de route prévue. Les montants reçus de ces accords sont comptabilisés en autres produits. Les coûts directs engagés par la Société, en raison des engagements pris dans les accords, sont également comptabilisés dans le coût des autres produits. Les autres frais de recherche et développement liés aux projets couverts par les accords, mais qui auraient été engagés par la Société sans l'existence de tels accords, sont enregistrés en frais de recherche et développement.

Subventions gouvernementales, prêts et crédits d'impôt recherche

La Société exerce son activité dans certaines juridictions proposant des subventions du gouvernement ou d'autres incitations basées sur les frais de recherche éligibles encourus ou à encourir dans cette juridiction. Ces incitations sont comptabilisées sous forme de frais de recherche éligibles s'il est raisonnablement garanti que toutes les conditions associées seront réunies et que la subvention sera reçue. Lorsque la subvention concerne un poste de dépense, elle est comptabilisée sous forme de réduction des dépenses associées sur la période nécessaire pour ajuster la subvention, sur une base systématique, aux coûts devant être amortis. Les liquidités reçues à l'avance sur les dépenses encourues sont comptabilisées sous forme de passif.

Certains projets de recherche à long-terme sont également financés par des avances remboursables. La valeur actuelle des avances remboursables est calculée sur la base des paiements futurs attendus actualisés au taux d'intérêt appliqué à des prêts classiques ayant la même maturité. La différence entre la valeur actuelle et le montant reçu est comptabilisée comme une subvention.

Lorsque des prêts ou des aides similaires fournis par des gouvernements ou des institutions apparentées ne donnent pas droits à des intérêts, la valeur actuelle est calculée sur la base des paiements futurs attendus actualisés en utilisant le taux d'intérêt appliqué pour les prêts standard de même échéance. La différence entre la valeur actuelle et le montant reçu est comptabilisée comme une subvention.

La Société bénéficie également de mesures incitatives à la recherche sous forme de crédits d'impôts qui sont détaillées dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Lorsque les mesures incitatives ne sont disponibles que sous la forme de déduction d'impôts, celles-ci sont comptabilisées en moins de la charge d'impôt ; dans le cas contraire, elles sont comptabilisées comme une subvention publique avec les produits enregistrés en réduction des frais de recherche et développement, qu'ils soient capitalisés ou passés en charges.

Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les intérêts liés à la dette de capital risque, au financement des créances clients, à la composante dette de la dette convertible, aux prêts-relais, aux prêts gouvernementaux, aux contrats de location, aux paiements d'avance, aux composantes de financement des contrats clients et à un fournisseur avec des conditions de paiement prolongées ;
- Les autres dépenses payées aux institutions financières pour le financement d'opérations;
- Gains et pertes de change;

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

- Variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers;
- Impact des modifications apportées à la dette convertible; et
- Impact du remboursement de la dette convertible.

La Société comptabilise en charges d'exploitation les gains et pertes de change associés aux couvertures en euros des charges d'exploitation.

Impôts

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués par rapport au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants sont ceux en vigueur à la date de clôture.

L'impôt exigible relatif aux éléments comptabilisés directement en capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres.

Impôts différés

La Société utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de ses impôts différés. Selon cette méthode, les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan. Ces différences sont déterminées en fonction des dispositions fiscales et des taux d'impôt en vigueur au moment où ces différences s'inverseront.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf en ce qui concerne les différences temporaires imposables associées aux investissements dans les filiales lorsque la date de reprise de la différence temporaire peut être contrôlée et lorsqu'il est probable que les différences temporaires ne seront pas reprises dans un avenir proche.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôt non-utilisés et les pertes fiscales non-utilisées, dans la mesure où il est probable que les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôts non-utilisés et les pertes fiscales non-utilisées pourront être imputés sur les bénéfices imposables.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et ajustée dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable futur suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués au taux fiscal applicable sur l'année où les actifs sont réalisés ou les passifs sont réglés, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) applicable à la date clôture.

Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés si le droit applicable prévoit un droit de compensation.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les produits, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sauf :

- Si la taxe sur la valeur ajoutée encourue sur l'achat d'actifs ou de services n'est pas récupérable auprès l'administration fiscale, auquel cas la taxe sur la valeur ajoutée est comptabilisée dans les coûts d'acquisition de l'actif ou dans les charges, le cas échéant ; et
- Les créances et les dettes indiquées avec le montant de la taxe sur la valeur ajoutée incluse.

La taxe sur la valeur ajoutée récupérable est la taxe sur la valeur ajoutée payée par la Société aux clients et aux fournisseurs situés dans l'Union Européenne et récupérable auprès de l'administration fiscale. La taxe sur la valeur ajoutée récupérable fait l'objet d'une demande de remboursement tous les trimestres.

Stocks

Les stocks sont principalement constitués du coût des semi-conducteurs et des modules achetés auprès des sous-traitants, ce qui comprend la fabrication, des composants supplémentaires pour les modules, l'assemblage, les tests et le conditionnement. Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût de revient (déterminé à l'aide de la méthode des coûts moyens pondérés) et la valeur réalisable nette (valeur estimée du marché moins le coût de revient estimé et les coûts estimés nécessaires à la vente).

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

La Société déprécie la valeur comptable de ses stocks à hauteur de la valeur la plus basse entre le coût des stocks et le prix de vente estimé. La valeur estimée de marché des stocks est basée sur l'utilisation historique et les évaluations de la demande future, les engagements d'achats de produits à venir, l'estimation des niveaux de rentabilité de la fabrication et les conditions du marché sur une base produit par produit. Lorsque les circonstances ayant déjà entraîné la dépréciation de certains stocks n'existent plus, ou si une augmentation de la valeur nette réalisable en raison de l'évolution de la situation économique est clairement visible, le montant de la dépréciation est repris (la reprise étant limitée au montant de la dépréciation d'origine) de sorte que la nouvelle valeur comptable soit la valeur la plus basse entre la valeur du coût et la valeur réalisable nette révisée.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, (1) selon le coût amorti, (2) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou (3) à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le classement des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de l'actif financier et du modèle économique de Sequans pour les gérer. À l'exception des créances clients qui ne contiennent pas de composante financière significative ou pour lesquelles la Société a appliqué le bon sens pratique, la Société évalue initialement un actif financier à sa juste valeur.

Créances

Les créances clients sont évaluées au coût amorti. Les dépréciations des créances clients sont estimées selon la méthode de la perte attendue, afin de prendre en compte le risque de défaut de paiement tout au long de la durée de vie des créances. Sur la base d'une analyse historique des pertes sur créances, la Société n'a appliqué aucune perte sur créances irrécouvrables sur ses créances non réglées à la date de clôture au-delà des provisions spécifiques pour créances douteuses. La Société enregistre une provision pour tout compte client qu'elle considère comme douteux en fonction des circonstances particulières du compte. La valeur comptable de la créance est ainsi diminuée par l'utilisation d'un compte de provision, et le montant de la charge est comptabilisé sur la ligne « Frais généraux et administratifs » du compte de résultat consolidé. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, des montants précédemment provisionnés sont crédités sur la même ligne dans le compte de résultat consolidé. Lorsqu'une créance client est irrécouvrable, elle est passée en perte en contrepartie d'une reprise en compte de résultat de la dépréciation constatée sur cette créance.

Investissements à court-terme

Les investissements à court terme sont des instruments financiers avec une maturité initiale supérieure à 90 jours, mais inférieure à un an, et qui sont comptabilisés comme éléments d'actifs financiers courants.

Dépôts

Les dépôts sont comptabilisés sous la forme d'actifs non-courants (prêts et autres actifs non courants) lorsque leur maturité initiale est supérieure à douze mois.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'État Consolidé de la Situation Financière comprennent la trésorerie en banque, les comptes à terme et les placements monétaires sans risque.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les durées de vie probables suivantes :

Matériel et outillage	3 à 5 ans
Agencements et installations	Moins de 6 ans ou la durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans

Les tests de dépréciation sont réalisés lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne pas être récupérable. S'il existe des indices de perte de valeur, la Société évalue le montant recouvrable de l'actif, qui correspond à la valeur la plus haute entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est constatée sur les immobilisations corporelles dès lors que leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

Des dotations aux amortissements sont comptabilisées en coûts de ventes ou charges d'exploitation selon la nature de l'actif sous-jacent.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, qui consistent principalement en licences achetées pour la technologie et les outils de développement ou de production, ainsi que les licences de brevets liés aux normes et les coûts de développement répondant aux critères d'activation, sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie probable d'utilisation du bien. Les licences acquises sont amorties sur leur durée de vie contractuelle ou cinq ans dans le cas des licences perpétuelles. Les frais de développement capitalisés sont généralement amortis sur des périodes allant de 3 à 5 ans, représentant la durée de vie attendue de la technologie associée.

Les durées de vie de ces actifs sont régulièrement vérifiées et l'évolution des évaluations, le cas échéant, est enregistrée sur une base prospective. Les amortissements sont enregistrés dans le coût des produits vendus ou dans les charges opérationnelles, selon l'affectation des immobilisations.

Les tests de dépréciation sont réalisés lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne pas être récupérable. S'il existe des indices de perte de valeur, la Société évalue le montant recouvrable de l'actif, qui correspond à la valeur la plus haute entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Coûts liés aux augmentations de capital

Les coûts d'augmentation de capital directement attribuables à la transaction de capitaux propres sont enregistrés en déduction des capitaux propres.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société en a l'obligation (légale ou implicite), suite à un événement passé pour lequel il est probable qu'un flux sortant de ressources représentant des avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et si une évaluation fiable du montant de cette obligation peut être réalisée. Lorsque la Société prévoit le remboursement, en intégralité ou en partie, d'une provision, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé sous la forme d'un actif distinct mais uniquement quand le remboursement est quasiment certain. Les dépenses liées à une provision sont présentées en résultat d'exploitation net de tout remboursement.

Les provisions comprennent la provision au titre des indemnités de départ à la retraite. Les fonds de pension en faveur des employés sont maintenus en France, en Grande-Bretagne, à Singapour, aux Etats-Unis, en Israël et en Finlande. Ils sont conformes à la législation respective de ces pays et sont financièrement indépendants de la Société mère. Les fonds de pension sont en général financés par les contributions de l'employé et de l'employeur et sont comptabilisés sous la forme de plans de contribution définis, les contributions de l'employeur étant comptabilisées sous la forme de dépenses encourues. Ces plans ne sont soumis à aucun engagement actuariel.

La législation française exige également le paiement d'une indemnité forfaitaire de départ à la retraite aux salariés en fonction de l'ancienneté et d'une indemnité annuelle de départ à la retraite. Les avantages ne sont pas acquis avant le départ à la retraite. Ce régime de retraite à prestations définies est autofinancé par la Société. Il est calculé à la valeur courante des avantages futurs estimés à payer en appliquant la méthode des unités de crédits projetées où chaque période de service est considérée comme donnant lieu à une unité de prestation supplémentaire, chaque unité étant mesurée séparément pour créer l'obligation finale. Suite à l'application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. Le taux d'actualisation est basé sur le taux iBoxx Euro AA. Depuis le 1er janvier 2021, la Société applique la décision IFRS IC relative à la norme IAS 19 - Avantages du personnel qui a révisé les modalités de calcul des engagements au titre des régimes à prestations définies. Conformément à l'adoption retenue, Sequans a appliqué la méthode de transition rétrospective intégrale.

Paiements fondés sur des actions

Les employés (y compris les cadres supérieurs et les membres du Conseil d'administration) ainsi que certains prestataires de services de la Société perçoivent une rémunération sous la forme de transactions dont le règlement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus (« transactions réglées en capitaux propres »).

Le coût des transactions réglées en capitaux propres est mesuré en référence à la juste valeur à la date à laquelle elles sont réalisées. Le prix d'exercice est basé sur le prix de clôture de l'action sur le marché à la date d'octroi.

Les charges des paiements fondés sur des actions sont comptabilisées en capitaux propres, sur la période où les conditions de performance et / ou de service sont réunies, se terminant à la date à laquelle le bénéficiaire a droit à l'ensemble de ses prestations (la « date d'acquisition des droits »). Les charges cumulées sont comptabilisées pour les paiements fondés sur des actions à chaque date de déclaration jusqu'à la date d'acquisition des droits reflètent la partie écoulée de la période nécessaire à l'acquisition des droits exprimés et la meilleure estimation de la Société du nombre d'instruments de capitaux

propres qui seront finalement acquis. La charge ou le profit pour une période représente le mouvement des dépenses cumulées reconnues au début et à la fin de cette période

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés, lors de leur comptabilisation initiale, en passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et emprunts, en dettes, ou en dérivés désignés comme instruments de couverture pour une couverture efficace, selon le cas.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des prêts et emprunts, nets des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers non dérivés sont évalués ultérieurement au coût amorti tandis que les passifs dérivés non désignés comme instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Dettes convertibles

La Société évalue lors de la comptabilisation initiale d'une dette convertible les différentes composantes et caractéristiques des instruments hybrides et détermine si ces éléments sont des instruments de capitaux propres ou des dérivés incorporés qui nécessitent une bifurcation. Dans les périodes ultérieures, la composante passif est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la base de l'échéance attendue de la dette. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée, tandis que les dérivés incorporés, à moins qu'ils ne soient étroitement liés aux instruments hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur au compte de résultat consolidé.

Comme décrit dans la note 14.1 des états financiers consolidés, la Société a émis des dettes avec option de conversion en actions de la Société en avril 2015, avril 2016, octobre 2017 et septembre 2018. Les dettes convertibles ont été modifiées à plusieurs reprises pour étendre les durées et réduire les taux de conversion.

Le 20 mars 2020, les dettes convertibles émises en avril 2015, avril 2016, septembre 2018, mai 2019 et août 2019 ont été modifiées pour accorder à la Société trois options pour prolonger la durée de chaque dette, à l'exception de la dette d'août 2019 qui a deux options. Chaque option donnera à la Société le droit de prolonger la durée de cette dette d'un an et, par conséquent, de réinitialiser le prix de conversion à une prime de 20 % au-dessus du prix moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) sur 20 jours s'il est inférieur au prix de conversion existant. Lors du premier exercice d'option, le paiement des intérêts en nature (PIK) restera à 7 % mais le détenteur se verra attribuer un bon de souscription équivalent à 10 % de la valeur de la dette d'une durée de trois ans, à un prix d'exercice de prime de 20 % au-dessus du VWAP de 20 jours. Lors du deuxième exercice d'option, le PIK sera ajusté à 9,5 %, les bons de souscription d'actions précédemment attribués lors du premier exercice d'option seront prolongés d'un an et le titulaire se verra attribuer un bon de souscription supplémentaire de 15 % de la valeur de la dette avec un terme de trois ans, à un prix d'exercice de prime au-dessus du VWAP de 20 jours. Au troisième exercice d'option, le PIK sera ajusté à 13,5 %, et le détenteur se verra octroyer un bon de souscription supplémentaire de 20 % de la valeur de la dette d'une durée de trois ans, à un prix d'exercice de prime au-dessus de 20 jours VWAP. Si, à tout moment, le détenteur convertit une dette avant avril 2022, il recevra une année supplémentaire de PIK afin d'inciter à une conversion anticipée. En contrepartie de la conclusion des modifications, les bons de souscription d'actions détenus par Nokomis qui devaient expirer en avril 2021 ont été prolongés jusqu'en avril 2024 lors de la signature des modifications de la dette.

D'un point de vue comptable, la modification des dettes convertibles a entraîné l'extinction des dettes existantes et l'émission de cinq nouvelles dettes, comptabilisées comme des instruments financiers composés à deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer les intérêts et à rembourser les dettes en espèces ;
- Un dérivé incorporé, qui reflète les options d'achat de la Société pour prolonger la durée de chaque dette, l'option de conversion de Nokomis et dans certains cas un réajustement des prix pour diminuer le prix de conversion.

La variation de la composante passif avant et après la modification a été enregistrée au compte de résultat consolidé sous la rubrique « Modification de la dette convertible ».

La juste valeur de la composante passif à la date de modification représentait la juste valeur d'un passif similaire qui n'a pas d'élément de conversion en capitaux propres associé, calculée comme la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt appliqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 26,3 % comme taux d'intérêt du marché afin d'évaluer les composantes du passif.

Les dérivés incorporés des dettes ont été valorisés à l'aide du modèle Geometric Brownian Motion s'appuyant sur des simulations de Monte-Carlo. Le 20 mars 2020, la juste valeur initiale du dérivé incorporé aux dettes a été enregistrée en Autres réserves de capital en capitaux propres. La variation de juste valeur est réévaluée et enregistrée au compte de résultat consolidé en tant que résultat financier à chaque date de clôture.

Le 9 avril 2021, la Société a émis une dette assortie d'options de conversion en actions de la Société, la conversion étant limitée pour que le porteur de l'obligation ne détienne pas plus de 10% des actions en circulation de la Société. La Société conserve l'option de racheter la dette convertible dans certaines circonstances après 12 mois, en totalité ou en partie. Si un changement de contrôle survient à tout moment avant le paiement intégral de l'obligation, le porteur de l'obligation aura le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de Sequans qu'il convertisse ou rembourse la totalité du montant principal restant dû (y compris les intérêts courus et les impayés l'intérêt).

Comme décrit dans la Note 14.1, la dette a été comptabilisée comme un instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en espèces ; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion.

La juste valeur initiale des dettes a été répartie entre ces deux composantes.

La juste valeur de la composante passif à la date d'émission représentait la juste valeur d'un passif similaire qui n'est pas assorti d'un élément de conversion en capitaux propres, calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt appliqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 20,89 % comme taux d'intérêt du marché afin d'évaluer les composantes passif de la dette à l'émission. Le dérivé incorporé de la dette a été valorisé à l'aide du modèle Geometric Brownian Motion s'appuyant sur des simulations de Monte-Carlo. La variation de juste valeur est réévaluée et comptabilisée en résultat financier à chaque date de clôture.

Le 15 août 2022, la Société a choisi d'exercer la première option de l'avenant signé le 20 mars 2020 pour proroger l'échéance de l'obligation convertible émise en août 2019 au 16 août 2023. Le 15 août 2023, la Société a exercé la seconde option de l'avenant pour prolonger l'échéance de l'obligation convertible au 16 avril 2024. Cela a entraîné sur le plan comptable l'extinction de la dette existante et l'émission d'une nouvelle dette. Par conséquent, la juste valeur de la dette juste avant sa modification a été évaluée afin de comptabiliser un gain du fait de son extinction dans le compte de résultat consolidé à la rubrique « Modification de la dette convertible ». La nouvelle dette a été comptabilisée comme un instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en espèces ; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion.

Début avril 2024, les deux détenteurs des obligations ont donné leur accord pour suspendre le remboursement des obligations jusqu'au 26 avril 2024. Fin avril, la Société a entamé des discussions visant à prolonger ces accords de statu quo, qui sont toujours en cours au 30 avril 2024.

Dette à court terme garantie par des créances

Comme décrit dans la note 14.3 des états financiers consolidés, la Société a conclu un contrat d'affacturage avec un établissement financier français. La Société transfère à cet établissement toutes les factures émises pour les clients éligibles, ces derniers devant régler les factures directement à l'établissement financier. Étant donné qu'il existe un recours contre la Société pour les montants non encore réglés, la Société conserve toutes les créances clients non réglées dans son État Consolidé de la Situation Financière jusqu'à ce qu'elles soient payées et le montant prélevé sur la ligne de crédit est reflété en dette à court terme. La Société verse une commission sur la valeur nominale des factures clients subrogées qui est comptabilisée en frais généraux et administratifs, et paie des intérêts sur tout retrait sur la ligne de crédit.

En février 2021, la Société a conclu une convention de financement pour le crédit d'impôt recherche 2021 au fur et à mesure de son encaissement sur l'année. La Société cède à la société de financement le crédit d'impôt recherche à recevoir sur une base trimestrielle. Étant donné qu'il existe un recours contre la Société pour un montant non payé par l'administration fiscale française, la Société conserve toutes les créances à son actif dans son État Consolidé de la Situation Financière jusqu'à ce que l'administration fiscale française rembourse la société de financement. Les montants prélevés sur la ligne de crédit sont reflétés en dette à court terme et en frais financiers au compte de résultat consolidé. En mars 2022, la Société a conclu une nouvelle convention de financement pour le crédit d'impôt recherche 2022, et en mars 2023, la Société a conclu une nouvelle convention de financement pour le crédit d'impôt recherche 2023.

Contrats de location

À l'exception des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur et des contrats de location à court terme, les contrats de location, tels que définis dans la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont enregistrés dans l'État Consolidé de la Situation Financière, comme suit :

- Un actif représentant un droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat de location;
- Un passif lié à l'obligation de paiement.

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un passif de location évalué à la valeur actualisée des paiements de location restants à effectuer sur la durée du contrat, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. La dette augmente par les intérêts courus résultant de l'actualisation initiale de la dette locative et diminue par les paiements effectués.

Les droits d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée du bail et font l'objet d'un test de dépréciation si nécessaire.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

La Société détient des instruments financiers dérivés tels que les contrats de change à terme et les contrats d'option afin de réduire son exposition au risque de taux de change sur les flux de trésorerie des accords fermes et hautement probables désignés en euros. La partie effective des gains ou des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée directement dans les autres éléments du compte de résultat, alors que la partie inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat financier au compte de résultat. Les montants comptabilisés sous la forme d'autres éléments du compte de résultat sont transférés au compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte les gains ou les pertes. Si la transaction prévue est remise en cause, le gain ou la perte cumulé et reconnu précédemment dans les capitaux propres est transféré au compte de résultat.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. L'évolution de la juste valeur est comptabilisée en résultat avant impôt ou dans les autres éléments du compte de résultat, selon que le dérivé est désigné comme une couverture, selon son efficacité en tant que couverture et selon le type de transaction de couverture. L'évolution de la juste valeur des dérivés jugée inefficace en tant que couverture est immédiatement comptabilisée en résultat.

Engagements

Les engagements comprennent les engagements d'achats auprès de ses fabricants tiers sur les livraisons de matériel et de composants à venir et sont décrits dans la Note 21 des états financiers consolidés.

2.4. Jugements, estimations et évaluations comptables importantes

Dans le cadre de l'application des règles comptables de la Société, la Direction doit se baser sur des jugements et réaliser des estimations impliquant un certain nombre d'hypothèses. Ces jugements et estimations peuvent avoir un impact important sur les montants comptabilisés dans les états financiers. La Société les analyse régulièrement en prenant en compte l'expérience passée ainsi que d'autres facteurs importants. L'évolution des jugements et des estimations basées sur des hypothèses peut entraîner un ajustement matériel sur la valeur réelle des actifs et des passifs tels qu'ils sont comptabilisés dans les états financiers. Les jugements et hypothèses les plus importants de la Direction dans le cadre de l'établissement de ces états financiers sont :

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La politique de la Société en matière de comptabilisation du chiffre d'affaires, dans les cas où plusieurs produits livrables sont vendus simultanément à la même contrepartie, est conforme à la norme IFRS 15 *Revenus provenant de contrats avec les clients*. L'application de la norme IFRS 15 aux contrats avec les clients oblige la direction à porter certains jugements, dont les plus importants sont décrits ci-dessous. Ces jugements sont fondés sur une analyse des faits et circonstances entourant les transactions contrat par contrat.

Détermination des obligations de prestation dans le cadre d'un contrat

La Société exerce son jugement pour déterminer si un bien ou un service prévu est une obligation de prestation aux termes du contrat et si plusieurs biens ou services prévus doivent être comptabilisés séparément ou comme un ensemble.

Attribution de la contrepartie du contrat à des obligations de prestation distinctes sur la base de leurs prix de vente individuels relatifs

En règle générale, les contrats indiquent directement la valeur des biens et services prévus. Cependant, dans les cas où la juste valeur n'est pas observable, la direction exerce son jugement pour déterminer le prix de vente autonome relatif des biens et services.

Estimation du pourcentage d'avancement en fonction de la méthode du suivi des coûts

Pour les contrats de service qui sont reconnus dans le temps sur la base du pourcentage d'avancement, la Société établit un budget initial au début du contrat et suit l'avancement jusqu'à l'achèvement en fonction du temps et des coûts engagés par les employés travaillant directement sur chaque projet. La direction examine l'état d'avancement et l'exécution des contrats

en cours afin de déterminer la meilleure estimation des coûts à l'avancement sur une base trimestrielle, et met à jour les revenus comptabilisés au besoin.

Créances clients

La Société enregistre une provision pour toutes créances clients qu'elle considère comme douteuses en fonction des spécificités du compte client. Des provisions complémentaires pourraient être requises si la Société reçoit des informations selon lesquelles la situation financière de ses clients s'est détériorée, entraînant une diminution de leur capacité à effectuer des paiements, ou s'il existe des indices que les montants à recevoir deviendront irrécouvrables.

Stocks

Comme indiqué dans la Note 2.3 des États financiers consolidés, la Société déprécie la valeur comptable de son stock à hauteur de la valeur la plus basse entre la valeur du coût et la valeur nette réalisable qui est environ la valeur estimée du marché. La valeur estimée du marché des stocks est basée sur l'utilisation historique et sur certaines hypothèses sur la future demande, les futurs accords d'achat de produits, les niveaux estimés de rentabilité de la fabrication et les conditions du marché sur une base produit par produit. La demande réelle peut différer des prévisions réalisées par la Société, ce qui peut avoir un impact matériel sur les valeurs des stocks comptabilisées et sur le coût des produits.

Paievements fondés sur des actions

Comme indiqué dans la Note 13 des États financiers consolidés, la Société propose plusieurs plans de rémunération fondée sur des actions pour les employés et certains non-employés, dont les charges sont enregistrées au compte de résultat. La juste valeur des stock options est estimée à l'aide du modèle binomial à la date d'octroi sur la base de certaines hypothèses, ce qui comprend, notamment, la volatilité prévue, le terme d'exercice prévu et le taux prévu de distribution des dividendes. La juste valeur des actions de la Société visées par l'octroi de stock options est égale au prix de clôture de l'action à la Bourse de New York à la date d'octroi.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur correspond au cours des actifs et passifs financiers cotés. La Société a déterminé que les justes valeurs de la trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs se rapprochent de leur valeur comptable en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Lorsqu'il n'existe aucun marché actif, la Société établit la juste valeur en utilisant la technique d'évaluation jugée la plus appropriée dans les circonstances.

En ce qui concerne les instruments de dette hybrides, la juste valeur de la composante dette est déterminée à la date d'émission, à l'aide d'un modèle d'évaluation qui requiert une opinion, notamment en estimant la variation de valeur de la Société à différentes dates et les rendements du marché applicables à une dette simple de la Société (sans possibilité de conversion). Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur de l'option de conversion, notamment la probabilité d'exercice de la ou des options, la volatilité attendue du cours de l'action sous-jacente de la Société ayant subi des fluctuations et le taux d'actualisation du marché, représentent les meilleures estimations fondées sur le jugement de la direction et des attentes futures subjectives. La juste valeur de la composante dette a été définie grâce aux travaux effectués par un expert de l'évaluation, indépendant, engagé par la Société.

Frais de recherche et développement

Les coûts engagés en interne pour les activités de recherche et développement sont comptabilisés en charges jusqu'à ce que la faisabilité technologique du projet ait été établie. Une fois la faisabilité technologique établie, les coûts de développement sont capitalisés jusqu'à ce que le produit soit disponible pour les clients. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer quand la faisabilité technologique d'un produit est établie. Nous avons déterminé que la faisabilité technologique de nos produits logiciels est atteinte une fois que les problèmes pouvant apparaître lors des phases critiques du développement sont résolus. En général, cela se produit lorsque la revue de conception préliminaire a été effectuée.

Contrats de location

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » impose à la Société de faire des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et des passifs locatifs, ce qui concerne principalement la détermination du taux d'emprunt marginal de la Société.

3. Informations sectorielles et ventilation du chiffre d'affaires

La Société a un secteur d'exploitation, qui est la conception et la commercialisation de composants semi-conducteurs destinés aux systèmes haut débit sans fil. Toutes les informations devant être publiées conformément à IFRS 8 Secteurs Opérationnels sont indiquées dans les états financiers consolidés et dans ces Notes associées.

La répartition des ventes aux clients externes ci-dessous est basée sur la situation géographique des clients auxquels la Société facture. Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires total de la Société par région pour les périodes indiquées.

	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
	(en milliers)		
Asie :			
Chine (avec Hong-Kong)	\$ 3 509	\$ 24 018	\$ 21 702
Taiwan	14 668	1 066	29
Corée	1 090	8	30
Reste de l'Asie	898	2 202	62
Total Asie	<u>20 165</u>	<u>27 294</u>	<u>21 823</u>
Allemagne	4 990	15 525	1 001
Etats-unis d'Amérique	22 565	16 749	8 666
Reste du monde	3 159	983	2 126
Total chiffre d'affaires	<u>\$ 50 879</u>	<u>\$ 60 551</u>	<u>\$ 33 616</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, 96,2% du chiffre d'affaires total provient des ventes faites à l'étranger (99,8% en 2022 et 99,6% en 2021).

La Société classe son chiffre d'affaires total en fonction de la technologie.

	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
	(en milliers)		
Produits Broadband	\$ 23 699	\$ 36 181	\$ 21 842
Massive IoT	27 180	24 370	11 774
Total chiffre d'affaires	<u>\$ 50 879</u>	<u>\$ 60 551</u>	<u>\$ 33 616</u>

De plus, la Société classe son chiffre d'affaires total en fonction des ventes de produits, de licence et de services.

	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
	(en milliers)		
Produits	\$ 30 410	\$ 22 974	\$ 8 060
Licences	17 073	31 005	22 997
Développement et autres services	3 396	6 572	2 559
Total chiffre d'affaires	<u>\$ 50 879</u>	<u>\$ 60 551</u>	<u>\$ 33 616</u>

Les ventes de licences comprennent notamment les redevances de licences issues des accords signés avec des partenaires stratégiques. Voir la Note 19 des états financiers consolidés.

La grande majorité des actifs non courants de la Société est détenue par la société mère, Sequans Communications S.A. située en France. Voir la Note 20.3 des présents états financiers consolidés pour plus d'informations sur les principaux clients.

4. Autres charges et produits

4.1. Charges et produits financiers

Produits financiers :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
Produits provenant des placements à court terme, des dépôts à terme et autres produits financiers	\$ 47	\$ 68	\$ 177
Impact lié au remboursement de la dette (notes 14.1 et 14.2)	5 177	—	—
Modifications de dettes convertibles (note 14.1)	—	476	247
Variation de la juste valeur du dérivé des dettes convertibles (note 14.1)	3 848	6 878	3 200
Gain de change	3 032	7 076	1 166
Total produits financiers	<u>\$ 12 104</u>	<u>\$ 14 498</u>	<u>\$ 4 790</u>

Charges financières :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
Intérêts sur les emprunts	\$ 7 462	\$ 8 146	\$ 9 584
Intérêts sur les contrats de location (voir note 15)	760	571	479
Intérêts sur la composante financière du contrat de services de développement à long terme (voir notes 18 et 19)	2 156	966	115
Intérêts sur fournisseur payables avec délais de paiement prolongés	173	222	286
Autres frais bancaires et charges financières	778	1 020	946
Perte de change	2 094	5 994	1 858
Total des charges financières	<u>\$ 13 423</u>	<u>\$ 16 919</u>	<u>\$ 13 268</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts sur emprunts comprenaient \$9 566 000 liés aux dettes convertibles émises en 2021 et 2019, le prêt garanti par l'Etat reçu en 2020 et les prêts-relais accordés en 2023 (comparé aux \$8 094 000 et \$7 334 000 respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, qui incluaient également le prêt garanti par l'état accordé en 2015 et les dettes convertibles émises en 2018, 2016 et 2015 ainsi que la dette de capital-risque émise en 2018 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) (voir la note 14.1 des états financiers consolidés).

La perte de change nette de \$692 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : gain de change net de \$1 082 000; 2021: gain de change net de \$938 000) provient principalement des passifs monétaires libellés en euros.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, un produit de \$3 200 000 (2022 : produit de \$6 878 000; 2021 : produit de \$3 848 000) a été comptabilisé, lié à la variation de la juste valeur du dérivé de la dette convertible (voir la Note 14.1 des états financiers consolidés).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, un gain de \$247 000 (2022 : gain de \$476 000) a été reconnu lié à l'impact de la modification des dettes convertibles (voir la Note 14.1 des états financiers consolidés).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, un gain de \$5 177 000 a été reconnu lié à l'impact du remboursement des dettes convertibles (voir la note 14.1 des états financiers consolidés) et du remboursement anticipé de la dette de capital risque (voir la Note 14.2 des états financiers consolidés).

4.2. Coût des ventes et charges d'exploitation

Les tableaux ci-dessous présentent le coût des ventes et les charges d'exploitation par nature de charges :

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

(en milliers d'US dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2022	2023
Inclus dans le coût des ventes :				
Coûts des achats stockés		\$ 18 365	\$ 13 102	\$ 5 071
Amortissements et dépréciations	7	517	428	395
Amortissement des actifs incorporels	8	162	148	118
Salaires et charges sociales		2 306	2 497	2 059
Paiements fondés sur des actions	13	58	160	131
Coûts d'assemblage, redevances et autres		2 282	1 336	1 702
		<u>\$ 23 690</u>	<u>\$ 17 671</u>	<u>\$ 9 476</u>

(en milliers d'US dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2022	2023
Inclus dans les charges d'exploitation (entre la marge brute et le résultat d'exploitation) :				
Amortissements et dépréciations	7	\$ 2 837	\$ 3 551	\$ 4 082
Dépréciations des immobilisations incorporelles	8	7 037	7 888	7 346
Salaires et charges sociales		36 684	33 195	36 014
Paiements fondés sur des actions	13	5 077	5 317	6 973
Gains et pertes de change liés aux couvertures de l'euro		(73)	207	(180)
Autres, net		(6 054)	(3 439)	(257)
		<u>\$ 45 508</u>	<u>\$ 46 719</u>	<u>\$ 53 978</u>

4.3. Charges de personnel

(en milliers d'US dollars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2021	2022	2023
Salaires et traitements		\$ 29 422	\$ 27 115	\$ 28 863
Sécurité sociale et autres charges sociales		9 386	8 408	9 087
Autres avantages sociaux		167	159	159
Indemnités de départ à la retraite		15	10	(36)
Paiements fondés sur des actions	13	5 135	5 477	7 104
Total des charges de personnel		<u>\$ 44 125</u>	<u>\$ 41 169</u>	<u>\$ 45 177</u>

Le montant des charges sociales de retraite s'élève à \$1 465 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (\$1 434 000 et \$1 398 000 pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2021 et 2022).

4.4. Frais de recherche et développement et crédit d'impôt

Le crédit d'impôt recherche en France vient en déduction de l'impôt sur les sociétés; si les impôts dus ne couvrent pas l'intégralité du crédit d'impôt, le solde est perçu en espèces trois ans plus tard (un an plus tard si la Société est en deçà de certains critères de taille, ce qui était le cas pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021). Le montant total du crédit d'impôt recherche à recevoir au 31 décembre 2023 est de \$9 714 000 (\$5 006 000 relatif au crédit d'impôt à recevoir au titre de 2023, \$4 460 000 au titre de 2022, \$137 000 au titre de 2021 et \$111 000 au titre de 2020). Une partie du montant a été financée en 2023 et le solde devrait être payé en 2024 et en 2029 (voir Note 14.3 aux états financiers consolidés).

La Société bénéficie également d'un crédit d'impôt recherche au Royaume-Uni.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023, la Société a capitalisé les coûts liés au développement des puces 5G, et les coûts liés à la certification de nos différents produits. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a également capitalisé des coûts liés au développement des puces LTE NB-IoT (Monarch N/Monarch 2).

L'impact de la diminution des charges de recherche et développement liées aux subventions, au crédit d'impôt recherche et aux frais de développement capitalisés est le suivant :

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
Frais de recherche et développement	\$ 52 200	\$ 47 353	\$ 53 018
Crédit d'impôt recherche	(6 328)	(4 622)	(5 374)
Subventions gouvernementales et autres subventions	(3 621)	(4 888)	(1 834)
Frais de développement capitalisés (*)	(18 297)	(13 808)	(22 328)
Amortissements des frais de développement capitalisés	2 460	2 575	2 642
Total des frais de recherche et développement	<u>\$ 26 414</u>	<u>\$ 26 610</u>	<u>\$ 26 124</u>

(*) Net du crédit d'impôt recherche de \$2 145 000, \$1 924 000 et \$1 587 000 pour les exercices clos respectivement les 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

5. Impôt sur les sociétés

Les principaux composants de la charge d'impôt sont :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
État consolidé des résultats			
Charge d'impôt courant	\$ 504	\$ 2 609	\$ 2 683
Charge (Produit) d'impôt différé	121	139	(9)
Charge (crédit) d'impôt	<u>\$ 625</u>	<u>\$ 2 748</u>	<u>\$ 2 674</u>

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 et 2022, une retenue à la source a été appliquée sur des revenus provenant d'une licence facturée en Chine. Cette retenue n'était récupérable que l'année de la facturation. Comme la société mère était en perte fiscale, le montant de \$1 875 000 en 2023 et \$2 250 000 en 2022 n'était pas recouvrable et a été comptabilisé dans la charge d'impôt courant.

Le rapprochement des impôts calculés au taux légal français de 25% pour les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2022 (26,5% pour l'exercice clos les 31 décembre 2021) avec la charge (crédit) d'impôt est le suivant :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
Résultat avant impôt	\$ (19 638)	\$ (6 260)	\$ (38 316)
Charge (crédit) d'impôt calculé au taux en vigueur en France 26,5% en 2021, et 25% en 2022 et 2023	(5 204)	(1 565)	(9 579)
Paiements fondés sur des actions, non déductibles	1 361	1 369	1 776
Crédits d'impôt	(1 677)	(1 156)	(1 344)
Impact de l'extinction des dettes convertibles après modification	—	119	62
Impact du remboursement des dettes	1 372	—	—
Différences permanentes et autres	168	503	(212)
Retenue à la source	—	2 250	2 055
Reports déficitaires antérieurs	4 605	1 228	9 916
Charge (crédit) d'impôt	<u>\$ 625</u>	<u>\$ 2 748</u>	<u>\$ 2 674</u>

Les éléments importants des actifs et passifs d'impôts différés de la Société sont les suivants :

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

	État consolidé de la situation financière			Capitaux propres			Compte de résultat consolidé		
	Au 31 décembre			Au 31 décembre			Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
(en milliers d'US dollars)									
Prêt du gouvernement	(135)	7	(127)	—	—	—	(277)	142	(135)
Actifs incorporels	(28)	(133)	(120)	—	—	—	21	(105)	13
Couverture de flux de trésorerie	(2)	(3)	2	—	—	—	(4)	(1)	5
Réévaluation des comptes non monétaires	(171)	(487)	(3)	—	—	—	(899)	(316)	485
Dettes convertibles et dette de capital risque - passif	—	—	—	—	—	—	(23)	—	—
Autres provisions et charges à payer	(490)	(495)	(962)	—	—	—	(242)	(4)	(468)
Provenant des filiales	138	258	264	—	—	—	119	139	(9)
Pertes fiscales reportables disponibles pour compensation avec les résultats imposables futurs	826	1 111	1 210	—	—	—	1 426	284	100
Total	\$ 138	\$ 258	\$ 264	\$ —	\$ —	\$ —	\$ 121	\$ 139	\$ (9)

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont les suivantes :

	2021	2022	2023
(en milliers d'US dollars)			
Au 1er janvier	\$ 19	\$ 138	\$ 258
Charge (crédit) d'impôt au cours de l'exercice comptabilisée en résultat	121	139	(9)
Charge (crédit) d'impôt de l'exercice comptabilisée en capitaux propres	—	—	—
Effet de change	(2)	(19)	15
Au 31 décembre	\$ 138	\$ 258	\$ 264

Au 31 décembre 2023, la Société avait accumulé des pertes fiscales en France de \$402 130 063 disponibles pour être imputées ultérieurement sur les bénéfices imposables futurs de Sequans Communications SA dans la limite d'un million d'euros par an, plus 50% du bénéfice dépassant cette limite. Les pertes non imputées peuvent être reportées indéfiniment.

Des impôts différés actifs ont été comptabilisés en 2021, 2022 et 2023 uniquement dans la limite des impôts différés passifs existants dans la même entité légale, qui devraient être repris dans la même période que l'actif ou sur lesquels une perte fiscale peut être reportée.

6. Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'année attribuable à tous les actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré de toutes les actions en circulation durant l'année.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'année plus le nombre moyen pondéré des actions devant être émises en cas d'exercice de l'ensemble des stock-options et des bons de souscription d'actions et la conversion de toutes les obligations convertibles. La dilution est définie par une réduction ou une augmentation du résultat net par action. Étant donné que l'exercice de l'ensemble des stock-options et des bons de souscription d'actions et la conversion des obligations convertibles diminuerait la perte par action, ils sont considérés comme non-dilutifs et sont exclus du calcul des pertes par action.

Le tableau ci-dessous reflète les informations sur le résultat net et les actions utilisées dans le résultat net de base et dilué par action :

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Exercice clos le 31 décembre,

(en milliers d'US dollars, sauf nombre d'actions et résultat par action)

	2021	2022	2023
Résultat net	\$ (20 263)	\$ (9 008)	\$ (40 990)
Nombre d'actions en circulation retenu pour calcul du résultat par action	146 691 784	184 587 104	225 183 996
Effet dilutif net des stock-options	—	—	—
Effet dilutif net des bons de souscription d'actions	—	—	—
Effet dilutif net des attributions d'actions gratuites	—	—	—
Effet dilutif net de la conversion des obligations convertibles	—	—	—
Nombre d'actions en circulation retenu pour le calcul du résultat dilué par action	146 691 784	184 587 104	225 183 996
Résultat net par action	\$ (0,14)	\$ (0,05)	\$ (0,18)
Résultat net dilué par action	\$ (0,14)	\$ (0,05)	\$ (0,18)

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent :

(en milliers d'US dollars)	Agencements et installations	Matériel et outillage	Matériel informatique et de bureau	Droits d'utilisation	Total
Valeurs brutes:					
Au 1er janvier 2021	\$ 1 340	\$ 27 435	\$ 4 006	\$ 7 013	\$ 39 794
Acquisitions	16	1 842	373	437	2 668
Cessions, diminutions	(20)	(415)	(3)	(756)	(1 194)
Reclassement	94	—	(94)	—	—
Ecart de conversion	7	(20)	60	—	47
Au 31 décembre 2021	1 437	28 842	4 342	6 694	41 315
Acquisitions	15	3 891	222	458	4 586
Cessions, diminutions	—	(175)	(54)	(73)	(302)
Ecart de conversion	(35)	(178)	(123)	—	(336)
Au 31 décembre 2022	1 417	32 380	4 387	7 079	45 263
Acquisitions	75	1 812	220	767	2 874
Cessions, diminutions	—	(2)	(3)	(414)	(419)
Ecart de conversion	10	107	16	—	133
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 1 502</u>	<u>\$ 34 297</u>	<u>\$ 4 620</u>	<u>\$ 7 432</u>	<u>\$ 47 851</u>
Amortissements et dépréciations					
Au 1er janvier 2021	1 233	23 323	3 694	2 357	30 607
Amortissements	45	1 869	181	1 259	3 354
Reclassement	19	—	(19)	—	—
Cessions, diminutions	(12)	(372)	(3)	(296)	(683)
Ecart de conversion	1	(15)	41	—	27
Au 31 décembre 2021	1 286	24 805	3 894	3 320	33 305
Amortissements	67	2 441	241	1 230	3 979
Cessions, diminutions	—	(153)	(52)	(73)	(278)
Ecart de conversion	(20)	(122)	(90)	—	(232)
Au 31 décembre 2022	1 333	26 971	3 993	4 477	36 774
Amortissements	41	2 421	198	1 223	3 883
Dépréciations	—	711	—	—	711
Cessions, diminutions	—	(2)	—	(414)	(416)
Ecart de conversion	7	69	8	—	84
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 1 381</u>	<u>\$ 30 170</u>	<u>\$ 4 199</u>	<u>\$ 5 286</u>	<u>\$ 41 036</u>
Valeurs nettes comptables:					
Au 1er janvier 2021	\$ 107	\$ 4 112	\$ 312	\$ 4 656	\$ 9 187
Au 31 décembre 2021	151	4 037	448	3 374	8 010
Au 31 décembre 2022	84	5 409	394	2 602	8 489
Au 31 décembre 2023	\$ 121	\$ 4 127	\$ 421	\$ 2 146	\$ 6 815

Les droits d'utilisation au 31 décembre 2023 concernent des baux immobiliers (\$7 212 000 en valeur brute, \$6 859 000 en valeur brute au 31 décembre 2022 et \$6 474 000 en valeur brute au 31 décembre 2021) ainsi que des contrats de locations de matériel informatique (\$220 000 en valeur brute, \$220 000 en valeur brute au 31 décembre 2022 et 2021).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une perte de valeur de \$707 000 liée à un équipement de production dont la valeur comptable n'est pas recouvrable.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

8. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(en milliers d'US dollars)	Frais de développement capitalisés	Licences et logiciels	Total
Valeurs brutes:			
Au 1er janvier 2021	\$ 16 798	\$ 29 391	\$ 46 189
Acquisitions	18 297	1 450	19 747
Cessions, diminutions	—	—	—
Ecarts de conversion	—	167	167
Au 31 décembre 2021	35 095	31 008	66 103
Acquisitions	13 808	5 101	18 909
Cessions, diminutions	—	(2 441)	(2 441)
Ecarts de conversion	—	(234)	(234)
Au 31 décembre 2022	48 903	33 434	82 337
Acquisitions	22 327	633	22 960
Cessions, diminutions	—	(2 121)	(2 121)
Ecarts de conversion	—	(7)	(7)
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 71 230</u>	<u>\$ 31 939</u>	<u>\$ 103 169</u>
Amortissements et dépréciations :			
Au 1er janvier 2021	\$ 3 250	\$ 17 627	\$ 20 877
Amortissements	2 460	4 591	7 051
Provisions	—	148	148
Ecarts de conversion	—	43	43
Au 31 décembre 2021	5 710	22 409	28 119
Amortissements	2 575	5 458	8 033
Dépréciations	—	3	3
Cessions, diminutions	—	(2 441)	(2 441)
Ecarts de conversion	—	(82)	(82)
Au 31 décembre 2022	8 285	25 347	33 632
Amortissements	2 640	4 708	7 348
Cessions, diminutions	—	(2 121)	(2 121)
Ecarts de conversion	—	10	10
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 10 925</u>	<u>\$ 27 944</u>	<u>\$ 38 869</u>
Valeur comptable nette:			
Au 1er janvier 2021	\$ 13 548	\$ 11 764	\$ 25 312
Au 31 décembre 2021	29 385	8 599	37 984
Au 31 décembre 2022	40 618	8 087	48 705
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 60 305</u>	<u>\$ 3 995</u>	<u>\$ 64 300</u>

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021, la Société a commencé à immobiliser les coûts relatifs au développement des produits 5G. Au 31 décembre 2023, les frais de développement capitalisés comprenaient \$18,4 millions relatifs aux produits 5G (\$25,5 millions au 31 décembre 2022 et \$14,2 millions au 31 décembre 2021).

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

9. Stocks

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2021	2022	2023
Composants	\$ 2 683	\$ 6 641	\$ 4 706
Produits finis	5 091	4 599	4 559
Total stocks	<u>\$ 7 774</u>	<u>\$ 11 240</u>	<u>\$ 9 265</u>
Dépréciation des composants	225	606	1 065
Dépréciation des produits finis	1 116	1 247	1 865
Total des dépréciations	<u>\$ 1 341</u>	<u>\$ 1 853</u>	<u>\$ 2 930</u>
Composants, nets	2 458	6 035	3 641
Produits finis, nets	3 975	3 352	2 694
Total stocks nets	<u>\$ 6 433</u>	<u>\$ 9 387</u>	<u>\$ 6 335</u>

Les montants provisionnés sont liés aux unités endommagées ou à celles qui sont en excédent par rapport à la demande des clients et des projets bien identifiés. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé des charges liées à certains composants dont les délais de livraison ont augmenté pendant la COVID-19 et à d'autres contraintes de la chaîne d'approvisionnement, qui n'ont finalement pas été utilisés en production et ont expiré. Cela représentait \$340 000 de la provision de 2022. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé des charges supplémentaires pour \$126 000 et certains composants ont été physiquement mis au rebut, entraînant une reprise de provision de \$104 000. Au 31 décembre 2023, la provision relative à ces composantes représentait \$362 000. Le montant restant en dépréciation de \$2 568 000 est lié aux quantités de produits finis et de composants en excédent nécessaires pour répondre à la demande prévue pour les clients et les projets identifiés.

10. Créances clients et actifs contractuels

Les créances clients et les actifs contractuels ne donnent pas lieu à intérêts et ont généralement des délais de paiements compris entre 30 et 90 jours.

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2021	2022	2023
Créances clients	\$ 16 876	\$ 11 243	\$ 10 803
Actifs contractuels	789	176	497
Avoirs à établir	(465)	(225)	(164)
Provisions sur créances clients	(2 789)	(2 524)	(2 524)
Créances clients nettes	<u>\$ 14 411</u>	<u>\$ 8 670</u>	<u>\$ 8 612</u>

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021, la Société a comptabilisé des avoirs principalement liés à des rabais clients. Ces rabais sont comptabilisés en moins du chiffre d'affaires sur la même période que les produits livrés.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des créances clients sont les suivants :

(en milliers d'US dollars)	31 décembre		
	2021	2022	2023
Au 1er janvier	\$ 2 724	\$ 2 789	\$ 2 524
Dotation de l'exercice	65	—	—
Reprise de l'exercice (Prov. utilisée)	—	(265)	—
Reprise de l'exercice (Prov. non utilisée)	—	—	—
Au 31 décembre	<u>\$ 2 789</u>	<u>\$ 2 524</u>	<u>\$ 2 524</u>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a comptabilisé une provision pour dépréciation de \$65 000. Au cours des exercices clos le 31 décembre 2022 et 2023, il n'y a pas eu de nouvelle provision pour dépréciation. Les créances clients dépréciées sont principalement d'anciennes créances que la Société ne s'attend plus à recouvrer bien que toujours exigibles.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

À la clôture de l'exercice, l'échéancier des créances clients et des actifs contractuels qui n'ont pas été dépréciés est le suivant :

(en milliers d'US dollars)	Total	Non échues et non provisionnées	Echues mais non provisionnées			
			< 30 jours	30 – 60 jours	60 – 120 jours	>120 jours
Au décembre 2021	\$ 14 411	\$ 13 587	\$ 241	\$ —	\$ —	\$ 583
Au décembre 2022	\$ 8 670	\$ 8 367	\$ 209	\$ 94	\$ —	\$ —
Au décembre 2023	\$ 8 612	\$ 6 532	\$ 1 919	\$ 101	\$ 4	\$ 56

En raison de son expérience historique, la Société n'attribue pas de notes de risque de crédit à ses créances clients, mais évalue le risque de crédit au niveau de chaque client. Sur la base d'une analyse des pertes sur créances historiques, la Société n'a pas comptabilisé de pertes sur ses créances impayées à la clôture de l'exercice au-delà des provisions spécifiques sur les créances douteuses.

11. Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôt à court terme

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2021	2022	2023
Comptes courants bancaires et disponibilités	\$ 4 828	\$ 5 664	\$ 5 697
Équivalents de trésorerie	\$ 7	\$ 7	\$ 8
Dépôts à court terme	\$ —	\$ 5 000	\$ —
Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts à court terme	\$ 4 835	\$ 10 671	\$ 5 705

Les comptes courants bancaires ne sont pas rémunérés. Les équivalents de trésorerie constitués de dépôts à terme sont investis sur des périodes à court terme selon les contraintes immédiates de trésorerie de la Société et rapportent un intérêt au taux du marché des investissements à court terme. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est égale à la valeur comptable. La plus grande partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est libellée en dollars US et en euros, comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2021	2022	2023
Comptes libellés en dollars américains	\$ 2 869	\$ 9 720	\$ 5 250
Comptes libellés en euros	1 564	466	91
Comptes libellés en GBP	143	19	319
Comptes libellés en SGP	47	23	13
Comptes libellés en NIS	160	428	1
Comptes libellés en RMB	35	3	10
Comptes libellés en autres devises	17	12	21
Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts	\$ 4 835	\$ 10 671	\$ 5 705

12. Capital émis et réserves

Le capital social de Sequans Communications S.A. est libellé en euros, comme l'exige le droit français. Les distributions aux actionnaires sont libellées en euros. Les montants du capital et des réserves présentés dans les états consolidés de la situation financière en dollars américains ont été convertis en utilisant les taux de change historiques.

Le 24 juin 2022, la Société a réduit le montant de son capital social et de sa prime d'émission respectivement pour \$2 283 000 et \$325 180 000, réduisant le report à nouveau de \$327 463 000. La valeur nominale des actions est passée de €0,02 à €0,01 après la réalisation de l'opération.

Le 27 juin 2023, la Société a réduit le montant de ses déficits de \$12 727 000, réduisant la prime d'émission du même montant. Il n'y a pas eu d'impact sur la valeur nominale.

Capital autorisé, en nombre d'actions

Le capital autorisé comprend toutes les actions émises ainsi que toutes les actions potentielles pouvant être émises lors de l'exercice de stocks options, d'autres bons de souscription d'actions, d'attributions d'actions gratuites et de conversion de dettes convertibles, ou que les actionnaires ont autorisées pour des augmentations de capital spécifiques. Il n'y a pas d'impact pour les actionnaires suite à la réduction de capital étant donné qu'aucune action n'a été annulée ou qu'aucun droit n'a été modifié, et il n'y a pas de changement dans l'actif net de la Société. Au 31 décembre 2023, les résolutions portant sur les augmentations de capital suivantes ont été approuvées par les actionnaires en juin 2023, le capital autorisé était de 421 418 563 actions ordinaires d'une valeur nominale de €0,01 chacune (244 254 014 actions ordinaires au 31 décembre 2021 d'une valeur nominale de €0,02 et 361 639 977 actions ordinaires au 31 décembre 2022 d'une valeur nominale de €0,01).

Il n'existe qu'une catégorie d'actions autorisées : les actions ordinaires.

Actions émises et totalement libérées

(en milliers, sauf pour les données des actions)	Au 31 décembre					
	2021		2022		2023	
	Actions	Montant	Actions	Montant	Actions	Montant
Actions ordinaires	151 419 322	3 028	193 426 478	1,934	246 262 004	2,463
Convertis en dollars américains aux taux de change historiques		\$ 3 687		\$ 2,306		\$ 2,878

Autres réserves de capital

Les autres réserves en capital comprennent les charges de paiements en actions cumulées à la clôture de l'exercice, dont la contrepartie est en report à nouveau (déficitaire) car la charge est reflétée dans le compte de résultat, ainsi que la juste valeur des dérivés incorporés des dettes convertibles au taux de conversion fixée en 2016, la variation de la juste valeur des options de conversion résultant des modifications de 2017 et 2018, la valeur des options de conversion des dettes convertibles de 2018 et 2019, la valeur des bons de souscription d'actions émis au détenteur de l'obligation convertible de 2015 dans le cadre de la modification de septembre 2018, la valeur des bons de souscription d'actions émis au profit du détenteur de la dette de capital risque, la valeur des bons de souscription d'actions émis au profit du détenteur de la dette convertible de 2019 dans le cadre de la modification d'août 2022 et août 2023, l'impact d'impôt différé lié à la composante capitaux propres des dettes convertibles et de la dette de capital risque, la juste valeur initiale de la dette convertible avec les dérivés incorporés lors de la signature des avenants en 2020, la reprise des impôts différés passifs sur la composante capitaux propres des dettes convertibles modifiées et la valeur de l'option de conversion des dettes convertibles de 2015, 2016 et 2019.

Droits aux dividendes

Des dividendes peuvent être distribués par prélèvement sur les réserves conformément aux dispositions de la loi française et les statuts de Sequans Communications S.A. Il n'y a pas de réserves distribuables aux 31 décembre 2021, 2022 ou 2023. Toute distribution de dividendes par la Société, le cas échéant, sera effectuée en euros.

Opérations en capital

Le 26 septembre 2023, la Société a réalisé une augmentation de capital dans le cadre d'une offre privée en émettant 8 480 564 actions ordinaires à \$0,7075 par action au profit de 272 Capital Master Fund Ltd. L'opération s'est chiffrée à \$5 999

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

999. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$89 046 et la prime d'émission de \$5 910 953. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à \$0,1 million et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Le 12 avril 2023, la Société a réalisé une augmentation de capital dans le cadre d'une offre privée avec 272 Capital Master Fund Ltd, Lynrock Lake Master Fund LP et plusieurs autres investisseurs institutionnels en émettant 38 834 952 actions ordinaires à \$0,515 par action. L'opération s'est chiffrée à \$20 000 000. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$423 301 et la prime d'émission de \$19 576 699. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à \$0,4 million et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Le 11 janvier 2022, la Société a réalisé une augmentation de capital dans le cadre d'une offre privée en émettant 7 899 020 actions ordinaires à \$1,175 par action au profit d'un partenaire stratégique, Renesas Electronics Corporation. L'opération s'est chiffrée à \$9 281 349. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$178 802 et la prime d'émission de \$9 102 547. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à \$0,1 million et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Le 11 mars 2022, la Société a augmenté son capital dans le cadre d'une offre publique en émettant 30 666 668 actions ordinaires (dont 4 000 000 actions ordinaires liées à l'option de surallocation) au prix de \$0,75 par action. Le montant total de l'offre s'est élevé à \$23 000 001. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$674 813 et la prime d'émission de \$22 325 188. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à environ \$2,0 millions et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Le 9 avril 2021, la Société a réalisé une augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé au profit du fond d'investissement Lynrock Lake Master LP privé en émettant 7 272 724 actions ordinaires au prix de \$1,375 par action ordinaire. Le total de cette opération s'est chiffré à \$9 999 996. En conséquence, le capital social a été augmenté de \$172 698 et la prime d'émission de \$9 827 297. Les coûts liés à cette augmentation de capital se sont élevés à \$0,1 million et ont été directement déduits de la prime d'émission.

Les 13 janvier 2021, 17 janvier 2021 et 12 février 2021, la société Nokomis Capital, L.L.C, a converti une partie de la dette convertible émise en 2015 pour une valeur en principal de \$7 750 000, augmentée des intérêts courus et d'une prime de conversion de \$4 536 438, soit un total de 7 227 308 actions ordinaires. \$175 239 ont été comptabilisés en capital social et \$12 111 185 en prime d'émission.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023, des actions ordinaires ont été émises lors de l'exercice d'options et de bons de souscription d'actions comme décrit dans la note 13 des états financiers consolidés.

13. Plans de paiement en actions

La charge comptabilisée pour les services rendus par les employés et autres services reçus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et découlant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres s'est élevée à \$7 104 000 (2021 : \$5 135 000 ; 2022: \$5 477 000). Sur ce total, \$111 000 en 2023 (2021 : \$76 000; 2022 : \$124 000), concernaient des plans de souscription d'actions pour des consultants assimilés à des employés.

La répartition par catégorie de salariés ou équivalents est la suivante :

(en milliers d'US dollars)	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
Coût des ventes	\$ 57	\$ 159	\$ 131
Frais de Recherche et Développement	\$ 2 109	\$ 1 758	\$ 2 019
Frais commerciaux et marketing	\$ 970	\$ 1 132	\$ 1 397
Frais généraux et administratifs	\$ 1 999	\$ 2 428	\$ 3 557
Total	\$ 5 135	\$ 5 477	\$ 7 104

Les stocks options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites donnent le droit d'acquérir des actions ordinaires. Le prix d'exercice des options et des bons de souscription d'actions est basé sur le cours de clôture de l'action à la date d'attribution. Il n'y a pas de prix d'exercice pour les attributions d'actions gratuites; le bénéficiaire reçoit le titre de propriété des actions ordinaires sous-jacentes sans paiement en espèces à la fin de la période d'acquisition de ces droits. En général, la durée de vie contractuelle des stocks options et des bons de souscription d'actions est de dix ans. Il n'existe pas d'alternatives de règlement en espèces, et la Société n'a pas développé une pratique de règlement en espèces.

Il n'y a pas eu d'annulation ou de modification de l'un des plans au cours des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Stock-options et actions gratuites attribuées aux employés

Tous les employés de la société mère française et de ses filiales bénéficient de stock-options ou d'actions gratuites.

De manière générale, l'acquisition des stock-options est réalisée sur quatre ans, 25% étant acquis après le premier anniversaire de l'octroi, les 75% restants étant acquis tous les mois sur les 36 mois restants. Les actions gratuites sont acquises au bout de quatre ans, 25% étant acquis après le premier anniversaire de l'attribution et les 75% restants étant acquis trimestriellement sur les trois années restantes, ou 50% étant acquis après le deuxième anniversaire de l'attribution et les 50% restants étant acquis trimestriellement sur les deux années restantes. Parfois, l'octroi d'actions gratuites peut être associé à la performance des employés avec des périodes d'acquisition différentes. Les actions gratuites acquises ne peuvent être vendues que deux ans après leur date d'attribution.

Toutes les dépenses liées à ces plans ont été comptabilisées au compte de résultat consolidé, dans les mêmes catégories que la rémunération des employés concernés.

Plans de bons de souscriptions d'actions pour les membres du Conseil d'administration et les consultants

La Société attribue des bons de souscription d'actions aux membres du Conseil d'administration, après approbation par les actionnaires, ainsi qu'à un nombre limité de consultants qui entretiennent des relations à long terme avec la Société. L'acquisition des droits peut se faire sur une période de deux, trois ou quatre ans, ou peut être immédiate, selon la nature du contrat de service. Toutes les dépenses liées à ces plans ont été comptabilisées au compte de résultat consolidé, dans les mêmes catégories que la rémunération des prestataires de services concernés.

Mouvements sur les périodes présentées

Le tableau suivant illustre le nombre d'actions et les prix d'exercice moyens pondérés (PEMP) et les mouvements liés aux stock-options et aux bons de souscription d'actions au cours de la période :

	Au 31 décembre,					
	2021		2022		2023	
	Nombre	PEMP	Nombre	PEMP	Nombre	PEMP
Au 1er janvier	5 687 367	\$ 3,41	5 233 437	\$ 1,73	5 868 521	\$ 1,51
Attribué au cours de l'année	1 076 000	\$ 1,55	1 110 288	\$ 0,7	1 500 000	\$ 0,54
Annulé au cours de l'année	(139 722)	\$ 1,85	(85 400)	\$ 1,78	(111 887)	\$ 1,70
Exercé au cours de l'année(1)	(94 008)	\$ 1,47	—	\$ —	—	\$ —
Expiré au cours de l'année	(1 296 200)	8,35	(389 804)	\$ 2,05	(444 820)	\$ 1,89
Au 31 décembre	5 233 437	\$ 1,73	5 868 521	\$ 1,51	6 811 814	\$ 1,27
<i>Dont BSA attribués aux consultants assimilés à des employés</i>	203 000	\$ 1,79	487 288	\$ 1,29	724 288	\$ 1,05
Exercables au 31 décembre	3 977 831	\$ 1,79	4 685 828	\$ 1,70	5 420 965	\$ 1,44
<i>Dont BSA attribués aux consultants assimilés à des employés</i>	165 667	\$ 1,72	228 595	\$ 1,73	438 739	\$ 1,28

(1) La juste valeur moyenne pondérée estimée par action aux dates d'exercice de ces options était de \$1,78 en 2021.

Le tableau suivant illustre le nombre et les mouvements liés aux attributions d'actions gratuites basées sur le nombre d'actions ordinaires au cours de la période :

	Au 31 décembre		
	2021	2022	2023
Au 1er janvier	9 525 135	10 379 481	16 752 551
Attribuées au cours de l'année	4 426 496	10 550 820	2 640 460
Annulées au cours de l'année	(628 186)	(736 282)	(686 092)
Acquises au cours de l'année	(2 943 964)	(3 441 468)	(5 601 570)
Au 31 décembre	10 379 481	16 752 551	13 105 349

Les prix d'exercice sont libellés en dollars américains. Les prix d'exercice libellés en euros ont été convertis en dollars américains au taux de change historique pour la présentation dans ce tableau.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

La moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle des stocks options et des bons de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2023 était de 2,6 ans (2,8 ans en 2022 et 3,0 ans en 2021).

La fourchette des prix d'exercice par action pour les stocks-options et les bons de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2023 se situait entre \$0,54 et \$3,31, entre \$0,62 et \$3,31 au décembre 2022 et entre \$0,89 et \$3,31 au 31 décembre 2021.

La juste valeur moyenne pondérée des stocks-options et des bons de souscription d'actions attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de \$0,27 (2022 : \$0,34; 2021 : \$0,72). La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de \$0,66 (2022 : \$0,91; 2021 : \$1,14). La juste valeur est calculée à la date d'attribution. Le tableau suivant présente les données entrées dans les modèles utilisés pour déterminer la valeur des attributions effectuées sur les exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 :

	Au 31 décembre		
	2021	2022	2023
Rendement des dividendes	—	—	—
Volatilité attendue (%)	59	57	59
Taux d'intérêt sans risque (%)	—	1,25 à 2,10	2,5
Taux annuel supposé de défaillance des attributions (%)	15 pour tous sauf 2 pour les bons de souscription d'actions et un groupe limité de bénéficiaires	20 pour tous sauf 2 pour les bons de souscription d'actions et un groupe limité de bénéficiaires	20 pour tous sauf 2 pour les bons de souscription d'actions et un groupe limité de bénéficiaires
Multiple du prix de vente (appliqué au prix d'exercice)	2	2	2
Prix moyen pondéré de l'action (\$)	1,22	0,89	0,86
Modèle utilisé	Binomial	Binomial	Binomial

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, l'hypothèse de volatilité attendue est basée sur la volatilité de la Société depuis son introduction en bourse en 2011. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la volatilité de la Société sur 6 ans a été utilisée.

Les stocks-options et les bons de souscription d'actions peuvent être exercés pendant une période postérieure à la date d'acquisition des droits jusqu'à la fin du plan. Dans le modèle d'évaluation, l'hypothèse a été faite que les participants au plan exerceront avant la fin de la période d'exercice si le prix de l'action atteint un certain multiple du prix d'exercice.

Si un multiple de prix de vente de 3 au lieu de 2 avait été utilisé (aucun impact sur les actions gratuites) et si le prix moyen pondéré de l'action utilisé dans le modèle d'évaluation avait été diminué de 10%, la rémunération totale du paiement fondé sur des actions pour les stocks-options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites accordées jusqu'au 31 décembre 2023 aurait diminué d'environ (7,51)% ; (2022 (9,40)% ; 2021 : (8,18)%).

La durée de vie prévue des stock options et des bons de souscription d'actions est basée sur des données historiques et n'indique pas nécessairement les caractéristiques d'exercice réelles. La volatilité attendue s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité historique est un indicateur de la volatilité future, la volatilité finale est néanmoins susceptible de différer des anticipations.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

14. Prêts et emprunts portant intérêt

(en milliers d'US dollars)	Notes	Au 31 décembre		
		2021	2022	2023
Courant				
Dettes convertibles	14,1	—	—	52 278
Dérivé inclus dans les dettes convertibles	14,1	—	—	3
Dettes de capital risque	14,2	—	—	8 922
Financement des créances	14,3	9 518	7 723	9 544
Total part courante		\$ 9 518	\$ 7 723	\$ 70 747
Non courant				
Dettes convertibles	14,1	\$ 36 373	\$ 43 455	\$ —
Dérivé inclus dans les dettes convertibles	14,1	10 081	3 203	—
Total part non courante		\$ 46 454	\$ 46 658	\$ —

Au 31 décembre 2023, la Société ne disposait d'aucune facilité d'emprunt ou de découvert engagée, utilisée ou non.

14.1. Dettes convertibles

Le 14 avril 2015, la Société avait procédé à l'émission d'une dette convertible auprès de Nokomis Capital, L.L.C, un des actionnaires existants de la Société, d'une valeur nominale de \$12 millions ("dette convertible 2015"). Ces obligations étaient convertibles en actions de la Société, d'une valeur nominale de \$0,02 par action, à un taux de conversion de 540,5405 actions pour chaque tranche de \$1 000 de capital de la dette convertible, sous réserve de certains ajustements, ce qui correspondait à un prix de conversion initial de \$1,85 par action. Le 30 octobre 2017, l'échéance a été prolongée du 14 avril 2018 au 14 avril 2019. Le 27 septembre 2018, les modalités de la dette convertible ont été modifiées afin de prolonger de deux ans la durée de la dette convertible du 14 avril 2019 au 14 avril 2021 et de réduire le prix de conversion de la dette convertible de \$1,85 à \$1,70 par action. De plus, la Société a émis à Nokomis, pour un prix de souscription total de \$1,00, des bons de souscription d'actions pour acquérir 1 800 000 actions à un prix d'exercice de \$1,70 par action. Ces bons de souscription d'actions peuvent être exercés à tout moment et leur date d'expiration était le 14 avril 2021.

Le 27 avril 2016, la Société avait procédé à l'émission d'une dette convertible d'un montant net de \$7,16 millions ("dette convertible 2016") auprès de Nokomis Capital LLC, et de deux autres investisseurs institutionnels. Le prix de conversion initial de cette dette convertible 2016 était de \$2,7126 par action. Le 30 octobre 2017, l'accord sur la dette convertible a été modifié pour prolonger le terme du 27 avril 2019 au 27 avril 2020. En outre, le prix de conversion a été réduit de \$2,71 à \$2,25 par action.

Le 27 septembre 2018, la Société avait procédé à l'émission d'une dette convertible auprès de Nokomis Capital, L.L.C, d'une valeur nominale de \$4,5 millions ("dette convertible 2018") arrivant à échéance en avril 2021 et subordonnée à certaines dettes à risque devant être émises par la Société et convertible, au choix du détenteur, en actions de la Société à un taux de conversion de \$1,70 par action. Le 27 septembre 2018, toutes les dettes convertibles émises en 2015 et les dettes convertibles d'un montant principal de \$6 millions émises en 2016 ont été modifiées pour permettre aux dettes convertibles d'être subordonnées à certaines dettes de capital risque devant être émises par la Société.

Le 26 octobre 2018, la Société a de nouveau modifié les dettes convertibles 2015, 2016 et 2018 avec Nokomis afin de clarifier les termes de la subordination de ces dettes convertibles au détenteur de la dette à risque de la Société.

Le 7 mai 2019, la Société avait émis une nouvelle dette convertible auprès de Nokomis Capital, L.L.C, d'une valeur nominale de \$3,0 millions ("dette convertible 2019-1"). La dette convertible arrive à échéance en avril 2021 et est convertible, au gré du détenteur, en actions de la Société au taux de conversion de \$1,21 par action.

Le 16 août 2019, la Société avait émis une dette convertible auprès de Nokomis Capital, L.L.C, d'une valeur nominale de \$5 millions ("dette convertible 2019-2"). La dette convertible arrive à échéance en août 2022 et est convertible, au gré du détenteur, en actions de la Société au taux de conversion de \$1,03 par action.

Le 11 février 2020, la Société a modifié les modalités de la dette convertible émise le 27 avril 2016 à Nokomis Capital, LLC, afin de prolonger l'échéance de la dette au 14 avril 2021. De plus, le prix de conversion a été réduit de \$2,25 à \$1,225 par action ordinaire.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Le 20 mars 2020, les dettes convertibles émises en avril 2015, avril 2016, septembre 2018, mai 2019 et août 2019 ont été modifiées pour octroyer à la Société trois options pour prolonger la durée de chaque dette, sauf pour la dette convertible émise au mois d'août 2019 pour laquelle la Société bénéficie de deux options. Chaque option donnera à la Société le droit de prolonger la durée de la dette d'un an et, par conséquent, de réinitialiser le prix de conversion à une prime de 20 % au-dessus du prix moyen pondéré en fonction du volume (VWAP) sur 20 jours s'il est inférieur au prix de conversion existant. Lors du premier exercice d'option, l'intérêt de paiement en nature (PIK) restera à 7% mais le détenteur se verra attribuer un bon de souscription d'actions de 10% de la valeur de la dette avec une durée de trois ans, à un prix d'exercice de 20 % de prime au-dessus du VWAP de 20 jours. Lors du deuxième exercice d'option, le PIK sera ajusté à 9,5 %, les bons de souscription d'actions précédemment attribués lors du premier exercice d'option seront prolongés d'un an et le titulaire se verra attribuer un bon de souscription d'actions supplémentaire de 15 % de la valeur de la dette avec un terme de trois ans, à un prix d'exercice de 20 % de prime au-dessus du VWAP de 20 jours. Au troisième exercice d'option, le PIK sera ajusté à 13,5 %, et le détenteur se verra octroyer un bon de souscription d'actions supplémentaire de 20 % de la valeur de la dette d'une durée de trois ans, à un prix d'exercice de 20 % de prime au-dessus de 20- jour VWAP. Si, à tout moment, le détenteur convertit la dette avant la date d'août 2023, il recevra une année supplémentaire de PIK en bonus afin d'inciter à la conversion. En contrepartie de la conclusion des modifications, les bons de souscription d'actions détenus par Nokomis, qui devaient expirer en avril 2021, ont été prolongés jusqu'en avril 2024 lors de la signature des modifications des dettes.

Les dettes de 2015, 2016, 2018 et 2019 (ensemble, « les dettes Nokomis ») sont des obligations non garanties de la Société. Les dettes Nokomis émises en 2015, 2016, 2018 et en mai 2019 sont arrivées à échéance le 14 avril 2021, et la dette convertible 2019-2 viendra à échéance le 16 août 2022, sauf si la Société exerce son option pour prolonger la durée des dettes, comme prévu dans les modifications du 20 mars 2020. La Société a considéré que les options d'extension des termes seront exercées et, par conséquent, les a incluses dans les passifs non courants de l'état de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2021. Les dettes ne sont pas remboursables avant l'échéance. Les montants en capital accumulés des dettes Nokomis sont convertibles à tout moment, à compter des dates d'émission jusqu'à l'échéance, en tout ou en partie, sous réserve de certains ajustements pour des événements d'entreprise importants, y compris certaines émissions dilutives, dividendes, fractionnements d'actions et autres événements. Les intérêts courent sur la partie non convertie des dettes Nokomis au taux de 7% par an (sauf si les options ci-dessus sont exercées), et sont payés en nature annuellement aux anniversaires de l'émission des dettes Nokomis. Les dettes Nokomis prévoient également des cas de défaut habituels qui, le cas échéant, permettraient ou exigeraient que le principal et les intérêts courus sur les dettes Nokomis deviennent ou soient déclarés exigibles et payables.

En cas de recapitalisation, de réorganisation, de reclassement, de consolidation, de fusion, de vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société ou d'une autre opération, qui, dans chaque cas, fait en sorte que les actionnaires de la Société reçoivent des actions, des titres ou des actifs en ce qui concerne ou en échange de leurs actions ordinaires, les détenteurs pourront choisir, à leur gré, soit (a) d'exiger de la Société qu'elle rachète en espèces la totalité du montant en principal accumulé des dettes Nokomis, soit (b) de convertir les dettes Nokomis dans leur intégralité.

Les dettes Nokomis contiennent les clauses restrictives habituelles de la Société. En outre, les dettes Nokomis prévoient que la Société n'accordera pas de sûreté consensuelle ni ne gagera ses biens personnels à un prêteur tiers (avec certaines exceptions limitées) pendant la période où les dettes sont en circulation. Toute modification ou renonciation aux conditions des dettes nécessite le consentement affirmatif des détenteurs.

Les 13 janvier 2021, 17 janvier 2021 et 12 février 2021, la société Nokomis Capital, L.L.C, a converti une partie de sa dette convertible émise en 2015 (valeur du principal: \$7 750 000 et valeur des intérêts courus plus une prime de conversion: \$4 536 438), en un total de 7 227 308 actions ordinaires. La juste valeur recalculée du dérivé incorporé relatif à la dette convertible à la date de conversion était de \$6 534 000 et la variation de la juste valeur était une perte de \$3 269 000. La différence entre l'augmentation de capital, la composante passif et la juste valeur de l'option incorporée a été comptabilisée en "autres réserves" dans les capitaux propres pour un montant de \$5 386 000.

Le 9 avril 2021, la Société a émis une nouvelle dette convertible auprès de la société Lynrock Lake Master Fund LP d'un montant de \$40,0 millions ("dette convertible Lynrock") arrivant à échéance en avril 2024 et convertible, au gré du détenteur, en actions de la Société à un prix de conversion de \$1,915 par action sous réserve de ne pas détenir plus de 9,9% des actions en circulation de la Société. Le taux d'intérêt annuel est de 5,0625% en cas de paiement en numéraire ou de 6% si les intérêts sont capitalisés. La Société conserve une option pour rembourser la dette convertible dans certaines conditions après 12 mois, en totalité ou en partie. Si un changement de contrôle survient à tout moment avant le remboursement total de la dette, Lynrock Lake Master Fund LP aura le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de la Société qu'elle convertisse ou rembourse la totalité du capital restant dû (y compris intérêts courus et intérêts impayés).

La dette convertible de Lynrock Lake a été comptabilisée en instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligations en numéraire; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

La juste valeur initiale des dettes a été répartie entre ces deux composantes.

La juste valeur de la composante passif à la date d'émission représentait la juste valeur d'un passif similaire non assorti d'un élément de conversion en capitaux propres, calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt pratiqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de statut de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 20,89 % comme taux d'intérêt de marché afin d'évaluer les composantes passif de la dette lors de l'émission. Le dérivé incorporé de la dette convertible de Lynrock Lake a été évalué à l'aide du modèle Geometric Brownian Motion reposant sur des simulations de Monte-Carlo. Le 9 avril 2021, la juste valeur initiale du dérivé incorporé des dettes a été calculée à \$12 713 000. La variation de la juste valeur est réévaluée et comptabilisée en résultat financier lors de l'établissement de chaque situation financière.

Le 14 avril 2021, la Société a remboursé le solde des dettes convertibles Nokomis qui était due le 14 avril (dettes convertibles Nokomis émises en avril 2015 et en septembre 2018) ainsi que les intérêts courus au taux de 7%. La somme de \$6 378 104 a été remboursé au titre de la dette convertible d'avril 2015 (\$4 250 000 en principal et \$2 128 000 au titre des intérêts) et \$5 346 699 (\$4 500 000 en principal et \$847 000 au titre des intérêts courus) pour la dette convertible émise en septembre 2018. La juste valeur recalculée des dérivés incorporés à la date de remboursement était de \$4 645 000 \$ et a été comptabilisée en tant que produit financier dans les comptes consolidés et la perte sur la variation de la juste valeur s'est élevée à \$934 000.

Le 15 août 2022, cet emprunt obligataire est arrivé à échéance et la Société a choisi d'exercer la première option de l'avenant signé le 20 mars 2020 afin de proroger l'échéance au 16 août 2023 en échange de l'émission de 594 680 bons de souscription d'actions à Nokomis à un prix d'exercice de \$1,03 par bon de souscription d'action. La date d'expiration de ces bons est le 15 août 2025. Conformément à l'article II de l'avenant, le taux d'intérêt de l'emprunt obligataire est porté à 9,5 % par an à compter du 15 août 2022. Le prix de conversion de la dette reste inchangé. Il en résulte l'extinction de la dette existante et l'émission d'une nouvelle dette sur le plan comptable. La nouvelle dette convertible de Nokomis a été comptabilisée en instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligation en numéraire; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion

La valeur de la composante passif à la date de prorogation était de \$6 125 000. La juste valeur de la nouvelle composante passif représentait la juste valeur d'un passif similaire non assorti d'un élément de conversion en capitaux propres, calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux d'intérêt pratiqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de statut de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 23,2% comme taux d'intérêt du marché afin d'évaluer les composantes du passif pour un montant de \$5 454 000. La variation de la composante passif avant et après la prolongation et la juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés a été comptabilisée en tant que produit financier pour \$476 000 dans les comptes consolidés au poste "Modification de la dette convertible". La juste valeur du dérivé incorporé de la dette a été calculée à la date d'extinction et la variation de la juste valeur de \$343 000 a été comptabilisée comme charges financières dans les comptes consolidés.

Le 15 août 2023, cet emprunt obligataire émis en août 2019 est arrivé à échéance et la Société a choisi d'exercer la deuxième option de l'avenant signé le 20 mars 2020, afin de prolonger l'échéance au 16 août 2024 en échange de l'émission de 1 244 820 bons de souscription à Nokomis à un prix d'exercice de \$0,8092 par bon de souscription d'action. La date d'expiration de ces bons est le 15 août 2026. Conformément à l'article II de l'avenant, le taux d'intérêt du titre est passé à 13,5 % par an à compter du 15 août 2023. Le prix de conversion de la dette reste inchangé. Il en résulte l'extinction de la dette existante et l'émission d'une nouvelle dette sur le plan comptable. La nouvelle dette convertible de Nokomis a été comptabilisée en instrument financier composé de deux composantes :

- Une composante passif reflétant l'obligation contractuelle de la Société de payer des intérêts et de rembourser les obligation en numéraire; et
- Un dérivé incorporé, qui reflète la valeur de l'option de conversion

Le 9 avril 2024, la Société a obtenu des accords moratoires auprès des deux détenteurs de dettes convertibles. Les accords accordaient initialement une période de statu quo d'un mois qui pourrait être prolongée sous réserve du respect de certaines étapes. Fin avril, la Société a entamé des discussions pour prolonger ces accords, qui sont toujours en cours au 30 avril 2024.

La valeur de la composante passif à la date de prolongation était de \$6 707 000. La juste valeur de la nouvelle composante passif représentait la juste valeur d'un passif similaire non assorti d'un élément de conversion en capitaux propres associé, calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs déterminés contractuellement, actualisée au taux

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

d'intérêt appliqué par le marché au moment de l'émission à des instruments de statut de crédit comparable et fournissant sensiblement les mêmes flux de trésorerie, aux mêmes conditions, mais sans option de conversion. La Société a utilisé 21,9 % comme taux d'intérêt du marché afin d'évaluer les composantes du passif pour un montant de \$6 378 000. La variation de la composante passif avant et après la prolongation et la juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés a été comptabilisée en tant que produit financier pour \$247 000 dans les comptes consolidés au poste « Modification de la dette convertible ». La juste valeur du dérivé incorporé de la dette a été calculée à la date d'extinction et la variation à la juste valeur de \$421 000 a été comptabilisée comme charges financières dans les comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, la juste valeur recalculée des dérivés incorporés aux dettes restantes Nokomis et Lynrock Lake s'élevait à un total de \$3 000 000 (\$3 203 000 et \$10 081 000 respectivement aux 31 décembre 2022 et 2021) et la variation de la juste valeur de \$3 200 000 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (\$6 878 000 et \$3 848 000 respectivement pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et 2021) ont été comptabilisés au compte de résultat consolidé.

Les taux de conversion des obligations convertibles en circulation au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	<u>Taux de conversion/ action</u>
2019-2 Nokomis Note	\$0,8082
2021 Lynrock Lake Note	\$1,915

14.2. Prêt non garanti entre parties liées

Le 8 novembre 2023, dans le cadre de l'acquisition envisagée de la Société par Renesas Electronics Corporation («Renesas») qui était à la date de clôture (qui a ensuite été résiliée en février 2024), la Société a conclu un contrat de prêt avec Renesas Electronics America. («Renesas America») par lequel Renesas America a accepté l'émission d'un emprunt subordonné non garanti (l'«emprunt») d'un montant en principal global de \$6,0 millions, à un taux d'intérêt déclaré de 9,5 % par an. Le montant principal et les intérêts courus sur l'emprunt sont dus à la date la plus rapprochée (i) de la demande écrite de remboursement du titulaire de l'emprunt après la réalisation réussie de l'offre de Renesas Electronics Europe GmbH, constituée en société à responsabilité limitée. société de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung—GmbH) et filiale directe en détention exclusive de Renesas, pour acquérir toutes les actions ordinaires en circulation de la Société, valeur nominale €0,01 par action (« Actions Ordinaires ») et des actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice, de la conversion ou de l'échange de toutes options, bons de souscription, titres convertibles, attributions d'actions restreintes ou droits d'acheter, de souscrire ou de se voir attribuer des actions ordinaires de la Société, pour \$0,7575 par action ordinaire (l'« Offre publique d'achat »), (ii) 90 jours après la résiliation de l'offre publique d'achat (autrement qu'en raison de sa réussite), (iii) 90 jours après la résiliation du Protocole d'accord (le « MoU), daté du 4 août 2023, par et entre Renesas et la Société, et (iv) la date à laquelle des frais de résiliation de la Société (tels que définis dans le MoU) sont payables en vertu du MoU.

Le 27 décembre 2023, la Société a conclu un deuxième contrat de prêt avec Renesas America par lequel Renesas America a accepté l'émission d'un emprunt d'un montant en principal global de \$3,0 millions, à un taux d'intérêt déclaré de 9,5 % par an.

Les frais d'intérêts liés aux emprunts comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont élevés à \$127 000. Aucun remboursement de capital n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le 22 février 2024, Renesas a informé la Société que Renesas mettait fin au protocole d'accord en raison de la réception le 15 février 2024 d'une décision fiscale japonaise défavorable de la part de l'Agence nationale des impôts du Japon.

Le 9 avril 2024, la Société a obtenu un accord de statu quo auprès de Renesas. L'accord accorde une période de statu quo initiale d'un mois qui pourra être prolongée sous réserve du respect de certaines étapes. Fin avril, la Société a entamé des discussions pour prolonger cet accord, qui sont toujours en cours au 30 avril 2024.

14.3. Financement des créances

En juin 2014, la Société a conclu un contrat d'affacturage avec une institution financière française pour la mise en place d'une ligne de crédit égale à 90 % de la valeur nominale des factures de ventes de produits émises aux clients éligibles, jusqu'à concurrence du montant couvert par l'assurance-crédit de la Société pour chaque client. En juillet 2017, la Société a signé un avenant au contrat initial afin d'inclure le financement des comptes clients provenant des ventes de services à hauteur \$800 000. La Société transfère à la société de financement toutes les factures émises pour les clients éligibles, et les clients ont pour instruction de régler ces factures directement auprès de la société de financement. La société paie une

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

commission sur la valeur nominale des créances cédées et des intérêts au taux SFOR 3 mois USD +2% qui représente approximativement un taux de 1,81% sur tout prélèvement de la ligne de crédit qui en résulte. Dans le cas où le client ne paie pas la facture dans les 60 jours suivant la date d'échéance, la créance est exclue de la ligne de crédit, et le recouvrement devient la responsabilité de la Société. Au 31 décembre 2023, \$2 531 000 (\$4 732 000 au 31 décembre 2022 et \$5 651 000 au 31 décembre 2021) ont été tirés sur la ligne de crédit et comptabilisés comme un emprunt courant.

En février 2021, la Société a conclu un nouveau contrat de pré-financement du crédit d'impôt recherche 2021, au fur et à mesure de son encaissement sur l'année. Au 31 décembre 2021, le montant financé était de \$3 867 000, comptabilisé comme passif à court terme et n'inclut pas la retenue de \$1 562 000, qui a été reçue en 2022 (\$1 436 000) et en 2027 (\$133 000). Après le paiement du montant de la retenue, la dette du financement a été compensée avec la créance de crédit d'impôt recherche. Le taux d'intérêt effectif de 6,20 % inclut les dépenses liées au financement.

En mars 2022, la Société a conclu un nouveau contrat de pré-financement du crédit d'impôt recherche 2022, au fur et à mesure de son encaissement sur l'année. Au 31 décembre 2022, le montant financé était de \$2 991 000, comptabilisé comme passif à court terme et n'inclut pas la retenue de \$1 249 000, dont \$360 000 ont été reçue en 2023, \$780 000 en janvier 2024 et \$109 000 qui a devrait être reçue en 2028. Le taux d'intérêt effectif de 5,33 % inclut les dépenses liées au financement.

En avril 2023, la Société a conclu un nouveau contrat de pré-financement du crédit d'impôt recherche 2023, au fur et à mesure de son encaissement sur l'année. Au 31 décembre 2023, le montant financé était de \$3 369 000, comptabilisé comme passif à court terme et n'inclut pas la retenue de \$1 531 000, qui devrait être reçue en 2024 (\$1 409 000) et en 2029 (\$122 000). Le taux d'intérêt effectif de 14,62 % inclut les dépenses liées au financement.

15. Dettes au titre de l'obligation de paiement des loyers (IFRS 16)

La Société a comptabilisé un droit d'utilisation d'actifs de \$2 146 000 (inclus dans la rubrique "les immobilisations corporelles" des états financiers consolidés). Les contrats de location identifiés concernent principalement des contrats de location immobilière et des locations de matériel informatique et bureautique. Les dettes au titre de l'obligation de paiement des loyers ont été actualisées à un taux d'emprunt marginal de 14,2 %.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables des droits d'utilisation comptabilisés et les variations au cours de la l'exercice :

(en milliers d'US dollars)	Immobilier	Matériel informatique et bureautique	Total
Au 1er janvier 2021	\$ 4 184	\$ 472	\$ 4 656
Acquisitions	437	—	437
Cessions	(210)	(547)	(757)
Dotations aux amortissements	(1 151)	(108)	(1 259)
Reprises d'amortissements	114	183	297
Au 31 décembre 2021	<u>\$ 3 374</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ 3 374</u>
Acquisitions	458	—	458
Cessions	(73)	—	(73)
Dotations aux amortissements	(1 230)	—	(1 230)
Reprises d'amortissements	73	—	73
Au 31 décembre 2022	<u>\$ 2 602</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ 2 602</u>
Acquisitions	767	—	767
Cessions	(414)	—	(414)
Dotations aux amortissements	(1 223)	—	(1 223)
Reprises d'amortissements	414	—	414
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 2 146</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ 2 146</u>

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables des dettes locatives et les variations au cours de l'exercice :

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

(en milliers d'US dollars)	Dettes locatives	Part courante	Part non courante
Au 1er janvier 2021	\$ 5 776	\$ 1 014	\$ 4 762
Acquisitions	437		
Diminutions	(993)		
Charges d'intérêts	760		
Pertes (gains) de change	(297)		
Remboursements	(1 063)		
Au 31 décembre 2021	<u>\$ 4 620</u>	<u>\$ 1 247</u>	<u>\$ 3 373</u>
Acquisitions	458		
Diminutions	(577)		
Charges d'intérêts	571		
Pertes (gains) de change	(298)		
Remboursements	(1 205)		
Au 31 décembre 2022	<u>\$ 3 569</u>	<u>\$ 1 291</u>	<u>\$ 2 278</u>
Acquisitions	767		
Diminutions	(414)		
Charges d'intérêts	479		
Pertes (gains) de change	36		
Remboursements	(1 321)		
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 3 116</u>	<u>\$ 1,471</u>	<u>\$ 1,645</u>

Les charges de loyers relatives aux baux à court terme et de faible valeur sont restées classées en charges d'exploitation dans les états consolidés et se sont élevées à \$1 559 000 pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 (\$1 248 000 et \$1 411 000 respectivement pour les exercices clos aux 31 décembre 2022 et 2021).

16. Prêts, subventions et avances gouvernementaux

(en milliers d'US dollars)	Notes	Au 31 décembre		
		2021	2022	2023
Courant				
Subventions gouvernementales	16.1	\$ 3 317	\$ 968	\$ 708
Financement de projets de recherche	16.2	1 057	1 237	1 518
Prêts gouvernementaux	16.2	1 832	1 954	1 727
Intérêts courus	16.2	0	0	653
Total Part courante		<u>\$ 6 206</u>	<u>\$ 4 159</u>	<u>\$ 4 606</u>
Non courant				
Subventions gouvernementales	16.1	\$ 2 048	\$ 872	\$ 328
Financement de projets de recherche	16.2	2 248	1 567	259
Prêts gouvernementaux	16.3	3 084	1 424	173
Intérêts courus	16.2	1 974	2 372	2 496
Total Part non courante		<u>\$ 9 354</u>	<u>\$ 6 235</u>	<u>\$ 3 256</u>

Historiquement, la Société a réussi à obtenir un financement partiel de certains de ses projets de recherche et développement sous la forme de projets collaboratifs avec le gouvernement. Dans la plupart des cas, le financement prend la forme d'une subvention d'une part, qui est comptabilisée en tant que réduction des frais de recherche et de développement au fur et à mesure de l'avancement du projet, et d'autre part la forme d'une avance sans intérêt ou à faible taux d'intérêt à rembourser après le lancement commercial du produit financé. Lorsque la Société se voit attribuer un nouveau projet, le montant total du financement est enregistré comme une créance avec un passif correspondant. Le financement est généralement payé partiellement en avance, puis en fonction de la réalisation des étapes du projet.

16.1. Subventions gouvernementales

En 2023, la Société a été désignée pour participer à un nouveau projet collaboratif portant sur un financement mixte de €428 000 (\$436 000 en utilisant le taux de change des dates de versement des subventions) devant être reconnu au compte de résultat consolidé sur la durée de vie des projets, estimé à environ trois ans.

En 2022, la Société a été désignée pour participer à quatre nouveaux projets collaboratifs portant sur un financement combiné de €1 376 000 (\$1 364 000 en utilisant le taux de change des dates de versement des subventions). Trois d'entre eux seront reconnus au compte de résultat consolidé sur leur durée de vie, estimée à environ trois ans, un a été entièrement reconnu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En 2021, la Société a été désignée pour participer à deux nouveaux projets collaboratifs portant sur un financement mixte de €6 326 000 (\$7 650 000 en utilisant le taux de change des dates de versement des subventions) devant être reconnu au compte de résultat consolidé sur la durée de vie des projets, estimé à environ trois ans pour les deux projets.

16.2. Financement de projets de recherche

En octobre 2014, Bpifrance, l'un des actionnaires de la Société, et agence financière du gouvernement français, a accordé un financement à la Société dans le cadre d'un projet de recherche à long-terme, qui devait être achevé au bout de 3 ans. En décembre 2016, Bpifrance et la Société ont signé un avenant pour étendre la durée de trois à quatre ans. Le financement total s'élève à €6 967 000 (\$8 988 000 au taux de change des dates de financement) avec une partie sous forme de subvention (€2 957 000 ou \$3 815 000) et une partie sous forme d'avance remboursable (€4 010 000 ou \$5 173 000). Le financement a été réalisé en trois versements, dont le dernier a été reçu en 2019 pour €992 000 (\$1 126 000 au taux de change de la date de versement des fonds). La subvention a été comptabilisée en réduction des charges de recherche et développement au rythme des charges correspondantes engagées. L'avance remboursable sera remboursée entre le 31 mars 2019 et le 31 décembre 2024 dont €870 000 (\$939 000 en utilisant le taux de change des dates de versement) en principal et intérêts ont été versés en 2023 (€540 000, soit \$571 000 en 2022; €675 000, soit \$804 000 en 2021), et porte intérêt au taux contractuel fixe de 1,53%. La différence entre le montant de la subvention reçue et la valeur actualisée représente une diminution de la dette de \$115 000, ce montant sera amorti sur la durée du contrat. En cas de succès commercial, défini comme des ventes de produit développé supérieures à 350 millions d'euros (396 millions de dollars en utilisant le taux de change au 31 décembre 2021) sur une période de trois ans, alors la Société paiera pendant trois années consécutives après la date de la fin du remboursement un bonus à Bpifrance de 1% du chiffre d'affaires annuels généré par les produits issus de ce projet (jusqu'à un maximum de €350 000 000 ou \$86 750 000 sur une période de dix ans). La Société ne s'attend pas à effectuer de remboursement à BPI.

En janvier 2016, Bpifrance a financé la Société pour un nouveau projet de recherche à long-terme, qui devait s'achever début 2020. Le montant total du financement s'élevait à €2 095 000 (\$2 288 000 au taux de change des dates de subvention) comprenant une partie sous la forme de subvention (€668 000 ou \$729 000) et une partie sous forme d'avance remboursable (€1 427 000 ou \$1 558 000). Le financement a été versé en quatre fois, dont le dernier a été reçu en février 2020 pour €365 000 (\$405 000 en utilisant le taux de change de la date de financement). La subvention est comptabilisée en réduction des charges de recherche et de développement lorsque des charges correspondantes sont engagées. L'avance remboursable était à rembourser, sauf si le projet est un échec commercial, entre le 1er juillet 2020 et le 1er juillet 2024 et porte intérêt au taux contractuel fixe de 1,17 %. La différence entre le montant de la subvention reçue et la valeur actualisée des paiements futurs actualisés en utilisant le taux d'intérêt appliqué pour les prêts standard d'échéance similaire, représentait une baisse de la dette de \$30 000, cette différence étant amortie sur la durée du contrat. À la fin de l'année 2020, la Société a déterminé qu'il n'y avait pas suffisamment d'intérêt du marché pour le produit financé par cette subvention et a abandonné le projet. Une demande d'annulation de la dette avait été faite et en avril 2021 Bpifrance a annulé une grande partie de l'avance, transformant celle-ci en une subvention d'un montant €1 214 000 (\$1 442 111 en utilisation le taux de change de la période), comptabilisée immédiatement en réduction des charges de recherche et de développement. La partie restante de l'avance remboursable de €213 000 (\$241 000) a été remboursée en février 2022.

En 2022, la Société a reçu un financement pour un projet de €309 000 (\$316 000 en utilisant le taux de change de la date de financement) sous forme de subvention et €473 000 (\$507 000 en utilisant le taux de change de la date de financement) en tant qu'avance remboursable. Le paiement a été reçu en mars 2023.

En 2023, Bpifrance a financé la Société pour un nouveau projet de recherche à long-terme de €428 000 (\$473 000 en utilisant le taux de change de la période) au titre d'une subvention et €142 000 (\$157 000 en utilisant le taux de change de la période) au titre de d'avance remboursable. Le financement sera versé en quatre fois. Le premier versement a été reçu en mars 2023 pour un montant de €36 000 (\$38 000 en utilisant le taux de change de la date de financement).

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Les intérêts courus de \$712 000 ont été comptabilisés au 31 décembre 2023 (\$579 000 au décembre 2022 et \$563 000 au 31 décembre 2021) à un taux d'intérêt estimé du marché d'une tranche entre 2,30% et 20,9%. Le taux de marché appliqué en 2021 variait de 1,80 % à 2,30 %.

16.3. Prêts gouvernementaux

En septembre 2015, la Société a reçu deux prêts de Bpifrance pour un montant total de €2 000 000 (\$2 228 000 au taux de change de la date d'octroi). Un premier prêt de €1 000 000 porte intérêt au taux de 5,24 % par an, payé trimestriellement ; le second prêt de €1 000 000 est un prêt à taux zéro. Ce dernier a été réévalué en utilisant un taux d'intérêt de 5,24 % comme pour le premier emprunt. Les deux prêts ont une durée de sept ans, le principal étant amorti trimestriellement à compter de juin 2017 et mars 2018. Au 31 décembre 2023, ces deux prêts sont entièrement remboursés.

Le 30 avril 2020, la Société a obtenu un financement de €5 millions de la part de BPIFrance Financement versé en mai 2020 dans le cadre des mesures gouvernementales en vue de soutenir les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire (COVID-19). Le prêt français n'est pas garanti. Le calendrier de remboursement initial de cinq ans convenu en mai 2020 a ensuite été prolongé avec seulement des intérêts payables d'août 2021 à mai 2022. Les remboursements du principal ont commencé en août 2022 jusqu'en mai 2026. Au 31 décembre 2023, \$1 727 000 ont été classés en dette courante et \$2 610 000 en dette non courante.

17. Provisions

(en milliers d'US dollars)	Indemnité de départ à la retraite	Autres provisions	Total	Courant	Non courant
Au 1er janvier 2021	\$ 834	\$ 809	\$ 1 643	\$ 89	\$ 1 554
Dotations (reprises) au cours de l'exercice	(28)	850	822	—	—
Reprises (utilisées) au cours de l'exercice	—	(90)	(90)	—	—
Reprises (non utilisées) au cours l'exercice	—	(238)	(238)	—	—
Au 31 décembre 2021	806	1 331	2 137	—	2 137
Dotations (reprises) au cours de l'exercice	(101)	428	327	—	—
Reprises (utilisées) au cours de l'exercice	—	—	—	—	—
Reprises (non utilisées) au cours l'exercice	—	(191)	(191)	—	—
Au 31 décembre 2022	705	1 568	2 273	77	2 196
Dotations (reprises) au cours de l'exercice	107	257	364	—	—
Reprises (utilisées) au cours de l'exercice	(48)	(76)	(124)	—	—
Reprises (non utilisées) au cours l'exercice	—	(291)	(291)	—	—
Au 31 décembre 2023	<u>\$ 764</u>	<u>\$ 1 458</u>	<u>\$ 2 222</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ 2 222</u>

La provision pour indemnité de départ à la retraite correspond à l'indemnité forfaitaire de départ à la retraite qui doit être versée aux employés français s'ils prennent leur retraite en tant qu'employés de la Société. Le résultat global (perte) pour 2023 comprend \$46 000 en gain actuariel (perte actuarielle de \$71 000 en 2022 et un gain actuariel de \$20 000 en 2021 après l'effet de l'application de la décision IFRS IC décrite dans la Note 2.2). Un employé a pris sa retraite en 2023 et aucun en 2021 et 2022.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul sont les suivantes :

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

	2021	2022	2023
Taux d'actualisation	0,98%	3,75%	3,20%
Taux des augmentations de salaires	Entre 1,5 % et 3,5 %.	Entre 1,5 % et 3,5 %.	Entre 1,5 % et 3,5 %.
Âge de la retraite	60-62 ans	60-62 ans	65-67 ans
Taux de rotation par tranche d'âge	Diminution en fonction de l'âge de 2% pour les directeurs, vice-présidents et managers et de 10% pour les autres employés. 0% pour l'équipe de direction	Diminution en fonction de l'âge de 2% pour les directeurs, vice-présidents et managers et de 12% pour les autres employés. 0% pour l'équipe de direction	Diminution en fonction de l'âge de 2% pour les directeurs, vice-présidents et managers et de 20% pour les autres employés. 0% pour l'équipe de direction

Aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023, les " Autres provisions " comprennent principalement les paiements estimés de royalties évaluées sur les ventes de modules aux détenteurs de brevets qui peuvent être considérés comme essentiels selon les exigences de la norme LTE. La provision des royalties est basée sur le jugement de la Direction, en tenant compte des taux de royalties publiés, des diverses décisions juridiques, des articles, des rapports et des discussions de l'industrie sur le sujet qui sont disponibles. Elle est comptabilisée en «Coûts des produits vendus». Les modules de la Société sont considérés comme des produits finis incorporant la fonction LTE complète et, par conséquent, des royalties peuvent être générées sur leurs ventes ; aucune provision n'est comptabilisée sur les ventes de puces car la fonctionnalité LTE complète n'est pas incluse dans la puce et il n'est pas dans la pratique courante de l'industrie d'accorder des licences pour les brevets essentiels au niveau de ces composants.

18. Fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre		
	2021	2022	2023
Fournisseurs et comptes rattachés	\$ 13 916	\$ 9 342	\$ 16 281
Autres passifs courants :			
Salariés et dettes sociales	7 987	7 497	7 383
Provisions	—	77	—
Autres	1 193	781	1 516
Total des autres passifs courants	<u>\$ 9 180</u>	<u>\$ 8 355</u>	<u>\$ 8 899</u>
Passifs contractuels :			
Contrat de licences et de services de développement (voir note 19)	8 201	5 774	5 485
Produits constatés d'avance	476	190	367
Total passifs contractuels	<u>\$ 8 677</u>	<u>\$ 5 964</u>	<u>\$ 5 852</u>

Au 31 décembre 2021, les dettes fournisseurs incluaient la portion à court terme d'une dette fournisseur liée à l'acquisition de certaines immobilisations incorporelles de \$244 000. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a contracté une nouvelle dette fournisseur liée à l'acquisition de certaines immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2021, il restait \$279 000 de ce passif (\$184 000 comme partie non courante). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société a contracté une nouvelle dette fournisseur liée à l'acquisition de certaines immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2022, il restait \$3 350 000 de ce passif (\$786 000 comme partie non courante). Au 31 décembre 2023, il restait \$1 587 000 comme partie courante. En janvier 2020, la Société a conclu un accord avec une entreprise technologique basée en Israël pour transférer une équipe d'ingénieurs à la Société dans le but d'accélérer le développement de nouveaux produits 5G. Le montant restant à payer en juin 2024 pour cette entente est de \$1 430 000. Ce montant a été actualisé et au 31 décembre 2023, \$1 288 000 sont inclus en passifs courants (\$1 002 000 et \$780 000, respectivement, aux 31 décembre 2022 et 2021), et la Société enregistre les charges d'intérêts associées à ce montant à chaque période de reporting.

Modalités des passifs financiers ci-dessus :

- Les dettes fournisseurs ne supportent aucun intérêt et sont généralement réglées à 30 jours.
- Les autres dettes à court terme, principalement les salaires à payer et les charges sociales associées, ne supportent aucun intérêt.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

- L'acompte reçu d'un partenaire stratégique est réputé inclure un élément de financement et, en tant que tel, support des intérêts.

Les produits constatés d'avance sont principalement liés aux contrats de maintenance. Aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023, les produits constatés d'avance s'élevaient respectivement à \$476 000 (comptabilisés en 2022), \$190 000 (comptabilisés en 2023) et \$367 000 (qui devraient être comptabilisés au cours de l'année 2024).

19. Autres passifs non courants

(en milliers d'US dollars)	Au 31 décembre,		
	2021	2022	2023
Fournisseurs et comptes rattachés	\$ 964	\$ 1 788	\$ —
Impôts différés passifs	138	258	264
Passifs contractuels :			
Contrats de licences et de services de développement	2 706	404	—
Produits constatés d'avance	—	—	—
Total des passifs contractuels	\$ 2 706	\$ 404	\$ —

Aux 31 décembre 2021 et 2022, les dettes fournisseurs incluent la partie non courante d'une dette fournisseur liée à l'acquisition de certaines immobilisations incorporelles dont le paiement est prévu dans 27 mois.

Au 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un passif net d'impôts différés de \$264 000 (\$258 000 et \$138 000 respectivement aux 31 décembre 2022 et 2021) lié à la création et à la reprise de différences temporaires.

En octobre 2019, la Société a signé un contrat de licence et de services de développement pluriannuel et non exclusif avec un partenaire stratégique, une société Fortune Global 500. L'accord prévoyait un paiement initial de \$18 millions, qui a été reçu en octobre 2019 et comptabilisé au passif en passifs contractuels. Le contrat comprend également des clauses qui permettent la résiliation dans certaines circonstances, ou dans certains cas de changement de contrôle de la Société, ce qui pourrait entraîner le remboursement de certains ou de tous les montants reçus en vertu du contrat, selon les circonstances. La Société a déterminé que ce contrat comprend une composante de financement liée au versement de l'acompte initial, considérant que les livrables prévus au contrat devaient être livrés sur plus d'un an, ce qui entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts sur une partie de la durée du contrat. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé car le partenaire stratégique a suspendu le projet (\$8 619 000 en 2022 et \$11 419 000 en 2021) au titre des services de développement effectués, de vente de licences pour \$1 500 000 au 31 décembre 2022 et des charges d'intérêts sur l'acompte initial pour \$810 000 en 2022 et \$1 628 000 en 2021). Il n'y a eu aucune charge d'intérêts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Aux 31 décembre 2022 et 2023, il n'y avait pas de passif contractuel net restant dans les comptes consolidés (\$4 211 000 au 31 décembre 2021 reflétant le montant net attendu des produits moins les charges d'intérêts à comptabiliser au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022).

En décembre 2020, la Société a signé un contrat d'accès et de licence à la technologie 5G avec un autre partenaire stratégique pour un montant de \$4 500 000. Le contrat prévoyait un paiement initial qui a été reçu en janvier 2021. La Société a déterminé que cet accord comprend un volet de financement lié au paiement initial, ce qui entraînera la comptabilisation de charges d'intérêts sur une partie de la durée du contrat. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un chiffre d'affaires d'un montant de \$571 000 (\$1 083 000 en 2022 et \$3 008 000 en 2021) au titre des services de développement effectués, et des charges d'intérêts sur l'acompte initial de \$14 000. Au 31 décembre 2023, le passif net contractuel restant de \$245 000 était présenté dans les comptes consolidés en passifs contractuels courants (au 31 décembre 2022: \$862 000 en passifs courants ; au 31 décembre 2021: \$1 853 000, \$1 639 000 en passifs courants; au 31 décembre 2021: \$1 853 000, \$1 639 000 en passifs courants et le montant restant de \$214 000 en passifs non courants).

En décembre 2021, la Société a signé deux avenants avec ce deuxième partenaire stratégique pour prolonger l'accord d'accès et de licence de la technologie 5G. Le premier avenant a été signé pour étendre l'accord à une licence de fabrication de la puce 5G pour un montant total de \$5 000 000 dont \$3 000 000 en numéraire reçus en février 2022 et \$2 000 000 sous forme d'investissements en équipements de production et de test qui seront ensuite mis à la disposition de Sequans pour son propre usage. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un chiffre d'affaires de \$296 000 (\$2 983 000 en 2022 et \$311 000 en 2021) relatif aux services de développement fournis, et \$25 000 de charge d'intérêts sur le paiement initial. Au 31 décembre 2023, il n'y a plus aucun passif contractuel dans les comptes consolidés (\$271 000

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

était présenté dans les comptes consolidés en tant que passif contractuel courant au 31 décembre 2022 et \$1 189 000 au 31 décembre 2021).

Le deuxième avenant concerne une licence de fabrication pour les puces Monarch 2 et NB-IoT en Inde, pour un montant total de \$4 500 000 qui a été reçu en février 2022. La Société a déterminé que cette modification comprend un volet de financement lié au paiement initial, ce qui entraînera la constatation de charges d'intérêts sur une partie de la durée du contrat. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un chiffre d'affaires de \$2 536 000 au titre des services de développement effectués (\$1 507 000 en 2022 dont \$800 000 sous forme de vente de licences et \$707 000 au titre des services de développement effectués) et aucune charge d'intérêts sur le paiement initial. Au 31 décembre 2023, \$8 000 était présenté dans les comptes consolidés en tant que passifs contractuels courants (\$2 544 000 au 31 décembre 2022 : \$2 141 000 en tant que passifs contractuels courants et \$404 000 en tant que passifs non courants ; \$3 652 000 au 31 décembre 2021: \$1 160 000 en tant que passifs contractuels courants et \$2 492 000 en tant que passifs non courants).

En août 2022, la Société a signé un accord de licence 5G avec un partenaire stratégique pour un montant pouvant atteindre \$60 000 000, payable sur trois ans, pour fabriquer et vendre la puce 5G en Chine ainsi que le droit de créer des produits dérivés basés sur la technologie sous licence qui peut être vendue en Chine s'il s'agit d'un dérivé mineur et dans le monde entier s'il s'agit d'un dérivé majeur. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un chiffre d'affaires sous forme de vente de licences pour un montant de \$18 750 000 (\$20 000 000 en 2022). Aux 31 décembre 2023 et 2022, le solde net du passif contractuel de \$2 500 000 était présenté dans les comptes consolidés en tant que passif contractuel courant.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

20. Informations sur les instruments financiers

20.1. Actifs et passifs financiers

(en milliers d'US dollars)

	Valeur comptable			Valeur réelle		
	Au 31 décembre			Au 31 décembre		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Actifs financiers :						
Créances clients et autres créances						
Créances clients et actifs contractuels	\$ 14 411	\$ 8 670	\$ 8 612	\$ 14 411	\$ 8 670	\$ 8 612
Dépôts et autres créances						
Dépôts	451	436	431	451	436	431
Autres actifs financiers						
Investissements à long terme	357	337	360	357	337	360
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Couvertures de flux de trésorerie	—	142	74	—	142	74
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	4 835	10 671	5 705	4 835	10 671	5 705
Total des actifs financiers	\$ 20 054	\$ 20 256	\$ 15 182	\$ 20 054	\$ 20 256	\$ 15 182
Total courant	\$ 19 246	\$ 19 483	\$ 14 391	\$ 19 246	\$ 19 483	\$ 14 391
Total non courant	\$ 808	\$ 773	\$ 791	\$ 808	\$ 773	\$ 791
Passifs financiers :						
Dettes de location	4 620	3 569	3 116	4 620	3 569	3 116
Prêts et emprunts portant intérêt :						
Financement de créances portant intérêt	9 518	7 723	9 544	9 518	7 723	9 544
Dette convertible	36 373	43 455	52 278	36 493	42 636	52 111
Emprunt non garanti entre parties liées	—	—	8 922	—	—	8 922
Prêts gouvernementaux	6 001	5 171	4 337	6 001	5 171	4 337
Financement de projets de recherche	3 868	3 383	2 489	3 868	3 383	2 489
Dérivé incorporé de la dette convertible	10 081	3 203	3	10 081	3 203	3
Fournisseurs et autres dettes (courantes et non courantes)	14 880	11 130	16 281	14 880	11 130	16 281
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Couverture des flux de trésorerie	50	—	—	50	—	—
Total des passifs financiers	\$ 85 391	\$ 77 634	\$ 96 970	\$ 85 511	\$ 76 815	\$ 96 803
Total courant	\$ 27 631	\$ 21 556	\$ 92 484	\$ 27 631	\$ 21 556	\$ 92 317
Total non courant	\$ 57 760	\$ 56 078	\$ 4 486	\$ 57 880	\$ 55 259	\$ 4 486

Les valeurs comptables des instruments financiers courants (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances clients et fournisseurs, autres dettes, et financement de créances) se rapprochent de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

Les investissements à long terme sont principalement liés à une garantie bancaire par des nantisements d'investissements dans des fonds monétaires émis en faveur des propriétaires de bureaux loués pour garantir les loyers annuels de la Société pour ses bureaux à Colombes.

Les prêts gouvernementaux reçus de l'agence financière du gouvernement français ont été comptabilisés comme des instruments financiers conformément à la norme IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et information sur l'aide publique*.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

L'utilisation de différentes estimations, méthodologies et hypothèses pourrait avoir un effet important sur les montants estimés de la juste valeur. Les méthodologies sont les suivantes :

- Trésorerie, équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances clients, fournisseurs, autres débiteurs et charges à payer : en raison de la nature à court terme de ces soldes, les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur.
- Les placements à long terme sont composés de fonds communs de placement fondés sur des titres d'emprunt dont les prix sont négociés sur le marché. Leurs justes valeurs s'élevaient à \$357 000, \$337 000 et \$360 000 aux 31 décembre 2021, 2022 et 2023, respectivement. Les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur mesurée en fonction de données observables importantes (niveau 2).
- Contrats de change à terme et contrats d'option : la juste valeur des contrats de change à terme et des contrats d'option a été calculée en utilisant le prix du marché que la Société paierait ou recevrait pour régler les accords correspondants, par référence aux taux de change publiés (niveau 2).
- Aux 31 décembre 2021 et 2022, la juste valeur des composantes dette des dettes convertibles a été calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif de la composante dette de la dette convertible émise en avril 2021 et s'élevait respectivement à \$36 493 000 et \$42 636 000. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des composantes des dettes convertibles a été calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif du prêt non garanti entre parties liées émis en novembre 2023 et s'élevait à \$52 111 000.
- Comme décrit dans la Note 14.1, la juste valeur du dérivé incorporé lié à la dette convertible est recalculée à la fin de chaque période de clôture. La juste valeur mesurée est basée sur des données observables significatives (niveau 3).
- Financement de créances, prêts gouvernementaux, financement de projets de recherche et dette à risque : les valeurs comptables se rapprochent de la juste valeur.

Hierarchie de la juste valeur

La Société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers par technique d'évaluation :

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2: autres techniques pour lesquelles toutes les données qui ont un effet significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement
- Niveau 3: techniques qui utilisent des données qui ont un effet significatif sur la juste valeur enregistrée et qui ne sont pas basées sur des données de marché observables

Au 31 décembre 2021, la Société détenait les instruments financiers suivants comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière :

Actifs évalués à la juste valeur

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2021</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Investissements à long terme	\$ 357	—	\$ 357	—

Passifs évalués à la juste valeur

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2021</u>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Dérivé incorporé dans la dette convertible	\$ 10 081	—	\$ 10 081	—
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Couverture de flux de trésorerie		50	50	

Au 31 décembre 2022, la Société détenait les instruments financiers suivants comptabilisés à la juste valeur l'état de la situation financière :

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Actifs évalués à la juste valeur

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2022</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Investissements à long terme	\$ 337	—	\$ 337	—
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Couverture de flux de trésorerie	142		142	

Passifs évalués à la juste valeur

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2022</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Dérivé incorporé à la dette convertible	\$ 3 203	—	\$ 3 203	—

Au 31 décembre 2023, la Société détenait les instruments financiers suivants comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers :

Actifs évalués à la juste valeur

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2023</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Investissements à long terme	\$ 360	—	\$ 360	—
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Couverture de flux de trésorerie	74	—	74	—

Passifs évalués à la juste valeur

	<u>Au 31 décembre</u>			
	<u>2023</u>	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>
	<i>(en milliers de dollars US)</i>			
Dérivé incorporé à la dette convertible	3 \$	—	\$ 3	—

20.2. Instruments financiers à la juste valeur

La Société utilise des instruments financiers, y compris des dérivés tels que des contrats de change à terme et des options, pour réduire le risque de change sur les flux de trésorerie liés aux engagements fermes et hautement probables libellés en euros.

Les tableaux suivants présentent les justes valeurs des instruments financiers dérivés en devises aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Au 31 décembre 2021	
Montant notionnel	Juste valeur
Contrats à terme (achat en euros, vente en dollars américains) € 5 000	\$ (50)
Options (achat en euros, vente en dollars américains) € —	—
Total	\$ (50)

Au 31 décembre 2022	
Montant notionnel	Juste valeur
(en milliers)	
Contrats à terme (achat en euros, vente en dollars américains) € 3 000	\$ 142
Options (achat en euros, vente en dollars américains) € —	—
Total	\$ 142

Au 31 décembre 2023	
Montant notionnel	Juste valeur
(en milliers)	
Contrats à terme (achat en euros, vente en dollars américains) € 2 000	\$ 74
Options (achat en euros, vente en dollars américains) € —	—
Total	\$ 74

La juste valeur des dérivés liés aux devises étrangères est incluse dans l'état consolidé de la situation financière en «Autres créances» aux 31 décembre 2022 et 2023 et en «Autres passifs» au 31 décembre 2021. L'impact sur le résultat des couvertures de flux de trésorerie liées aux charges d'exploitation prévues est comptabilisé dans en charges d'exploitation. Les gains et les pertes réalisés et latents sur ces instruments réputés efficaces pour la comptabilité de couverture sont inscrits dans les autres éléments du résultat, jusqu'à ce que la transaction sous-jacente soit comptabilisée en résultat ou que les instruments soient désignés comme couvertures.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a enregistré une perte de \$76 000 (gain de \$202 000 et perte de \$129 000 pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, respectivement) dans les autres éléments du résultat liés à la partie effective de la variation de juste valeur de ses couvertures de flux de trésorerie. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2023, le montant reclassé des autres éléments du résultat global du compte de résultat consolidé étaient des gains de \$53 000 et de \$139 000, respectivement, et une perte de \$143 000 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il n'y a eu aucune partie inefficace des instruments de couverture au cours des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023.

Les dérivés ont des échéances inférieures à 12 mois. La direction estime que le risque de contrepartie sur les instruments financiers est minime puisque la Société traite avec des banques et des institutions financières importantes.

Au 31 décembre 2023, la Société détient \$455 000 en devises autre que le dollar américain, contre \$951 000 au 31 décembre 2022 et \$1 966 000 au 31 décembre 2021 (voir note 11). Les sommes reçues du financement du crédit d'impôt recherche 2021, 2022 et 2023 ont été libellées en euros. Au 31 décembre 2023, la Société dispose d'emprunts libellés en euros pour un montant en principal de \$12 957 000 (\$10 817 000 et \$13 525 000 aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement).

20.3. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs (courantes et non courantes), les dettes de location, le financement de créances, les prêts gouvernementaux, la dette convertible et le prêt non garanti entre parties liées. La Société dispose de divers actifs financiers tels que des créances clients, des dépôts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie, qui découlent directement de ses opérations, ainsi que des augmentations de capital.

Les principaux risques découlant des instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité des flux de trésorerie. Le Conseil d'administration examine et approuve les politiques de gestion de chacun de ces risques qui sont résumées ci-dessous.

Risque de change

La Société fait face aux risques de change suivants :

- Activités d'exploitation, lorsque les produits ou les charges sont libellés dans des devises différentes de la devise fonctionnelle de l'entité réalisant ces transactions.
- Les prêts publics sont libellés en euros, les dettes de location sont libellées dans différentes devises, tandis que la devise fonctionnelle de l'entité effectuant ces transactions est le dollar américain.
- Les instruments financiers monétaires non dérivés sont libellés et réglés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité qui les détient.

Près de 100 % du total des revenus et environ 80 % du total des coûts des ventes sont libellés en dollars américains. Toutefois, en raison de l'importance des effectifs et des coûts connexes liés aux opérations en France, qui sont libellés et réglés en euros (les "coûts structurels"), la Société est exposée à des risques de change transactionnels qui peuvent être affectés de manière significative par les mouvements des taux de change dollar américain/euro. Environ 57% des charges d'exploitation sont libellées en euros. (voir la Note 20.2 concernant les accords de couverture). S'il y avait une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro, tel que mesuré en utilisant le taux de change moyen pondéré de la Société pour 2023, soit un euro = \$1,0816, la Société estime que l'impact, en termes absolus, sur les charges d'exploitation et sur les passifs financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 aurait été d'environ \$4,2 millions.

Risque de crédit

La politique de la Société est que tous les clients qui souhaitent faire du commerce à crédit sont soumis à des procédures de vérification du crédit et sont donc considérés comme présentant un faible risque de crédit lors de la comptabilisation initiale. La Société a souscrit à une police d'assurance-crédit qui fournit une assistance dans la détermination des limites de crédit et le recouvrement, en plus d'une certaine couverture des montants irrécouvrables. En outre, les soldes des créances sont surveillés en permanence. L'IFRS 9 prévoit une présomption réfutable selon laquelle le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère que le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative sur ses créances commerciales non dépréciées en cours depuis la comptabilisation initiale. La Société considère les cas de défaut sur la base des faits et circonstances spécifiques relatifs au montant impayé.

Le tableau suivant résume les clients représentant une partie importante du chiffre d'affaires total de la Société :

Client	Pays du client	% du chiffre d'affaires total pour l'exercice clos le 31 décembre			Créances clients au 31 décembre		
		2023	2022	2021	2023	2022	2021
A	Chine	56 %	33 %	— %	3 411 000	3 375 000	—
B	Japon	16 %	11 %	13 %	18 000	—	7 736 000
C	Allemagne	moins de 10%	24 %	moins de 10%	—	3 585 000	3 652 000
D	Etats-Unis	— %	14 %	23 %	—	—	1 800 000
E	Taiwan	moins de 10%	moins de 10%	23 %	26 000	—	545 000
F	Chine	moins de 10%	moins de 10%	14 %	945 000	169 500	203 000

En ce qui concerne le risque de crédit découlant des autres actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'exposition de la Société au risque de crédit découle du défaut de la contrepartie, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. La quasi-totalité de la trésorerie et équivalents de trésorerie est détenue en France auprès de trois grandes banques internationales.

Risque de concentration des fournisseurs

L'accès à la capacité de la fonderie est essentiel aux opérations de la Société en tant que société de semi-conducteurs sans usine. La Société dépend d'une seule fonderie indépendante à Taïwan pour fabriquer ses disques de Silicium. La Société travaille avec trois fournisseurs pour la fabrication et les tests de puces et trois fournisseurs pour l'assemblage de modules, mais travaille généralement avec un fournisseur dédié par produit.

Risque de liquidité

La Société surveille son risque de pénurie de liquidité à l'aide d'un outil de planification des flux de trésorerie. Cet outil prend en compte la maturité à la fois de ses investissements financiers et de ses actifs financiers (par exemple, les créances clients et autres actifs financiers) et les flux

Le tableau suivant comprend nos obligations contractuelles, y compris les intérêts, pour les passifs financiers existants aux dates suivantes :

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

	Moins de					Plus de 5	
	1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	ans	Total
(En milliers)							
Au 31 décembre 2021							
Financement de projets de recherche	\$ 1 057	\$ 1 042	\$ 1 684	\$ —	\$ —	\$ —	\$ 3 783
Financement de créances	9 518	—	—	—	—	—	9 518
Prêts gouvernementaux	1 240	1 573	1 483	1 452	714	—	6 462
Dette convertible	—	—	54 623	—	—	—	54 623
Passif lié aux contrats de location	1 238	1 043	965	1 052	322	—	4 620
Dettes fournisseurs	13 916	171	1 477	—	—	—	15 564
Autres passifs courants	9 180	—	—	—	—	—	9 180
	<u>\$ 36 149</u>	<u>\$ 3 829</u>	<u>\$ 60 232</u>	<u>\$ 2 504</u>	<u>\$ 1 036</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ 103 750</u>
Au 31 décembre 2022							
Financement de projets de recherche	\$ 1 237	\$ 1 683	\$ 146	\$ 221	\$ —	\$ —	\$ 3 287
Financement de créances	7 723	—	—	—	—	—	7 723
Prêts gouvernementaux	1 534	1 397	1 367	673	—	—	4 971
Dette convertible ⁽¹⁾	—	54 348	—	—	—	—	54 348
Passif lié aux contrats de location	1 291	930	1 025	323	—	—	3 569
Dettes fournisseurs	9 342	2 235	—	—	—	—	11 577
Autres passifs courants	8 278	—	—	—	—	—	8 278
	<u>\$ 29 405</u>	<u>\$ 60 593</u>	<u>\$ 2 538</u>	<u>\$ 1 217</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ —</u>	<u>\$ 93 753</u>
Au 31 décembre 2023							
Financement de projets de recherche	\$ 2 057	\$ 113	\$ 165	\$ 207	\$ —	\$ —	\$ 2 542
Financement de créances	9 544	—	—	—	—	—	9 544
Prêts gouvernementaux	1 791	1 414	695	—	—	—	3 900
Dette convertible	52 278	—	—	—	—	—	52 278
Emprunt non garanti entre parties liées	8 922	—	—	—	—	—	8 922
Passif lié aux contrats de location	1 471	1 102	387	61	70	25	3 116
Dettes fournisseurs	16 281	—	—	—	—	—	16 281
Autres passifs courants	8 899	—	—	—	—	—	8 899
	<u>\$ 101 243</u>	<u>\$ 2 629</u>	<u>\$ 1 247</u>	<u>\$ 268</u>	<u>\$ 70</u>	<u>\$ 25</u>	<u>\$ 105 482</u>

(1) Sur la base des conditions contractuelles existantes au 31 décembre 2021 et 2022 en supposant que les options de la Société pour prolonger les dates d'échéance sont exercées.

Le risque de liquidité de la Société pour les 12 prochains mois est décrit en Note 2.1. Les accords signés avec les partenaires stratégiques ont donné lieu à la comptabilisation de passifs contractuels d'un montant de \$5 486 000, \$6 178 000 et \$10 907 000 aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021, respectivement, comme décrit à la Note 19.

Gestion de la Société

L'objectif principal de la Société est de continuer à exécuter sa stratégie et ses budgets afin d'atteindre une rentabilité et des flux de trésorerie positifs, et de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

20.4. Variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les subventions publiques

(en milliers d'US dollars)	Au 1er janvier 2021	Flux de trésorerie	Ecart de conversion de change	Intérêts courus	Impact non cash de la modification et de la conversion	Autres ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2021
Avances, subventions et prêts gouvernementaux	\$ 15 070	592	(449)	427	—	(80)	\$ 15 560
Dette convertible	\$ 26 074	27 957	—	6 193	(11 138)	(12 713)	\$ 36 373
Dette de capital risque	\$ 8 276	(8 743)	180	819	—	(532)	\$ —
Dettes liées aux contrats de locations	\$ 5 776	(1 063)	(297)	760	—	(556)	\$ 4 620
Financement de créances portant intérêt	\$ 14 228	21	(337)	282	—	(4 676)	\$ 9 518
Total	\$ 69 424	18 764	(903)	8 481	(11 138)	(18 557)	\$ 66 071

(en milliers d'US dollars)	Au 1er janvier 2022	Flux de trésorerie	Ecart de conversion de change	Intérêts courus	Impact non cash de la modification et de la conversion	Autres ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2022
Avances, subventions et prêts gouvernementaux	\$ 15 560	406	(365)	266	—	(5 473)	\$ 10 394
Dette convertible	\$ 36 373	—	—	7 762	(671)	(9)	\$ 43 455
Dettes liées aux contrats de locations	\$ 4 620	(1 205)	(298)	571	—	(119)	\$ 3 569
Financement de créances portant intérêt	\$ 9 518	3 046	(1)	254	—	(5 094)	\$ 7 723
Total	\$ 66 071	2 247	(664)	8 853	(671)	(10 695)	\$ 65 141

(en milliers d'US dollars)	Au 1er janvier 2023	Flux de trésorerie	Ecart de conversion de change	Intérêts courus	Impact non cash de la modification et de la conversion	Autre ⁽¹⁾	Au 31 décembre 2023
Avances, subventions et prêts gouvernementaux	\$ 10 394	(466)	182	225	—	(2 473)	\$ 7 862
Dette convertible	\$ 43 455	—	—	9 152	(247)	(82)	\$ 52 278
Dette de capital risque	\$ —	9 000	—	127	—	(205)	\$ 8 922
Dettes liées aux contrats de locations	\$ 3 569	(1 321)	113	479	—	276	\$ 3 116
Financement de créances portant intérêt	\$ 7 723	1 483	179	234	—	(191)	\$ 9 428
Total	\$ 65 141	8 696	474	10 217	(247)	(2 675)	\$ 81 606

(1) En 2021, 2022 et 2023, "Autres" comprend la somme des dettes liées aux contrats de locations, qui n'ont pas incluses dans la trésorerie. En 2021, "Autres" comprend la composante passif et la juste valeur de l'option incorporée des dettes convertibles converties au cours de l'exercice. En 2021, "Autres" comprend l'impact de l'abandon de l'avance remboursable et la compensation de la dette de financement des créances avec la créance de crédit d'impôt recherche.

21. Engagements et obligations contractuels

Obligations contractuelles

De temps à autre, la Société a été et peut être impliquée dans des procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités.

En 2022, la Société a été poursuivie dans le cadre de trois poursuites devant le tribunal de district des États-Unis pour le district du Minnesota par la société Bell Semiconductor, LLC ("Bell"), accusant la Société d'avoir enfreint certains brevets américains par l'utilisation par la Société de certains outils de conception. Dans Bell Semiconductor, LLC contre. Sequans Communications, SA et al, affaire n° 0-22-cv-02106 (DMN), déposée le 26 août 2022, Bell accuse la Société d'avoir enfreint les brevets américains n° 7 149 989 et 7 260 803. Dans Bell Semiconductor, LLC contre. Sequans Communications, SA et al, affaire n° 0-22-cv-02344 (DMN), déposée le 23 septembre 2022, Bell accuse la Société d'avoir enfreint les brevets américains n° 6 436 807 et 7 007 259. Dans Bell Semiconductor, LLC contre. Sequans Communications, SA et al, affaire n° 0-22-cv-02660 (DMN), déposée le 21 octobre 2022, Bell accuse la Société d'avoir enfreint les brevets américains n° 7 231 626 et 7 396 760. La Société a déposé des requêtes en rejet dans chaque cas. En août 2023, Bell a conclu un accord de règlement avec le fournisseur des outils de conception qui, selon Bell, enfreignent les brevets et les trois poursuites contre la société ont été rejetées. Le fournisseur des outils de conception a indemnisé la Société pour tous les frais de défense et/ou de règlement des poursuites. Les poursuites ont été rejetées en août 2023.

La direction n'a connaissance d'aucune autre procédure judiciaire qui, si elle se termine de manière défavorable, aurait un impact significatif sur la situation financière, les opérations ou les flux de trésorerie de la Société.

Garantie bancaire

Une garantie bancaire a été émise en faveur des propriétaires de bureaux loués en France, afin de garantir six mois de loyers, pour un montant de \$348 000 au 31 décembre 2023 (\$337 000 et \$357 000 aux 31 décembre 2022 et 2021, respectivement). Celle-ci était garantie par le nantissement de certificats de dépôt et de fonds communs de placement pour 100 % du montant de la garantie. La valeur totale des investissements sécurisés pour couvrir cette garantie bancaire était de \$360 000 au 31 décembre 2023 (\$337 000 et \$357 000 aux 31 décembre 2022 et 2021).

Engagements d'achat

Au 31 décembre 2023, la Société avait des engagements d'achat non résiliables de \$2,7 millions avec son fabricant et ses fournisseurs tiers pour de futures livraisons d'équipements et de composants, principalement en 2024.

22. Information sur les parties liées

Il n'y a pas un investisseur seul qui ait la capacité de contrôler le Conseil d'administration ou le vote des résolutions des actionnaires.

Au 31 décembre 2023, B. Riley Asset Management LLC et Lynrock Lake détenaient 10 % ou plus du capital social de la Société. Le 12 avril 2023, 272 Capital Fund LP, une entité gérée par B. Riley Asset Management LLC (« BRAM ») et dont Wes Cummins, administrateur de la Société, est président de BRAM, a acheté 1 310 221 ADS dans le cadre de l'offre. Lynrock Lake a également acheté 3 930 663 ADS. Le 26 septembre 2023, 272 Capital Fund LP a acheté 2 120 141 ADS.

Au 31 décembre 2022, seul B. Riley Management LLC détenait 10% ou plus du capital de la Société. Le 11 mars 2022, 272 Capital Fund LP, une société dirigée par B. Riley Asset Management LLC ("BRAM") et affiliés, dont Wes Cummins est le directeur et le président de BRAM, a acheté 11 333 332 actions lors de l'offre public d'achat.

Au 31 décembre 2021, seul Lynrock Lake détenait 10% ou plus du capital de la Société. Au 31 décembre 2022, Lynrock Lake détenait 9,8% du capital de la Société.

En avril 2015, la Société a émis une dette convertible de \$12 millions, en avril 2016, une dette convertible de \$6,0 millions, en septembre 2018 une dette convertible de \$4,5 millions, en mai 2019 une dette convertible de \$3,0 millions et en août 2019, une dette convertible de \$5,0 millions, le tout à une société affiliée de Nokomis Capital, L.L.C., détenant 9,9 % du capital social de la Société aux 31 décembre 2020. En 2017, la Société a modifié les termes des dettes convertibles émises en 2015 et 2016 et, comme précisé dans l'accord, Wesley Cummins, un ancien (jusqu'en février 2020) représentant de Nokomis Capital, L.L.C., est devenu observateur au Conseil d'administration en novembre 2017, et le 29 juin 2018, les actionnaires ont approuvé la nomination de M. Cummins en tant que membre du Conseil d'administration. Depuis février 2020, Nokomis n'a plus de représentation au Conseil d'administration et au 31 décembre 2022 a déclaré ne plus détenir d'actions de la Société.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Avec prise d'effet le 20 mars 2020, les dettes convertibles émises en avril 2015, avril 2016, septembre 2018, mai 2019 et août 2019 ont été modifiées pour accorder à la Société trois options pour prolonger la durée de chaque dette, à l'exception de la dette d'août 2019 qui comporte deux options (voir note 14.1).

En décembre 2020, janvier 2021 et février 2021, Nokomis a converti les dettes d'avril 2015, d'avril 2016 et de mai 2019 (voir note 14.1 Dettes convertibles). En août 2022, la Société a choisi d'exercer l'option lui permettant de proroger l'échéance de la dette d'août 2019 jusqu'en août 2023. En août 2023, la Société a choisi d'exercer l'option de prolonger l'échéance de la dette d'août 2019 jusqu'en avril 2024. Au 31 décembre 2023, le montant en principal et les intérêts courus des dettes convertibles détenues par une société affiliée de Nokomis Capital, L.L.C s'élevaient à \$6,9 millions.

Le 9 avril 2021, la Société a finalisé la vente d'une dette convertible de \$40,0 millions avec Lynrock Lake Master Fund LP. Au 31 décembre 2023, le montant en capital et les intérêts courus de la dette convertible s'élevaient à \$45,4 millions.

Le Conseil d'administration du 2 février 2021 a approuvé une convention de prestations de conseil avec ABLE France, société détenue par Yves Maitre, membre du Conseil d'administration, pour des prestations de services en développement commercial. L'accord était effectif à compter du 1er mars 2021. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, \$116 000 ont été versés à M. Maitre en vertu du contrat. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023, il n'y a pas eu de services fournis et de paiements effectués.

Lors de l'assemblée annuelle du 24 juin 2022, les actionnaires ont approuvé la nomination du Dr Sailesh Chittipeddi, vice-président exécutif et responsable de l'unité commerciale IoT et Infrastructure de Renesas Electronics Corporation au conseil d'administration. Au 31 décembre 2023, Renesas Electronics Corporation détenait 3,20 % du capital social de la Société (4,08% au 31 décembre 2022).

Le 4 août 2023, la Société a conclu un protocole d'accord avec Renesas prévoyant que Renesas et la Société s'engageraient dans une série de transactions aux termes desquelles Renesas chercherait à acquérir (par l'intermédiaire d'une société affiliée) toutes les actions ordinaires émises et en circulation de l'entreprise. Le 22 février 2024, Renesas a informé la Société que Renesas mettait fin au protocole d'accord en raison de la réception le 15 février 2024 d'une décision fiscale japonaise défavorable de la part de l'Agence nationale des impôts du Japon. L'obtention d'un rescrit fiscal japonais favorable était l'une des conditions de clôture de la transaction.

Le 19 mars 2024, le Dr Sailesh Chittipeddi a démissionné du conseil d'administration de la société.

Aucune autre transaction n'a été conclue avec ces parties ou avec toute autre partie liée en 2021, 2022 et 2023, autre que la rémunération normale (y compris les accords de paiements fondés sur des actions) et le remboursement des dépenses engagées dans le cadre de leur fonction d'administrateur ou d'employé de la Société.

Rémunération du personnel de direction clé

(en milliers d'US dollars)

Salaires fixes et variables, charges sociales et avantages comptabilisés en charges pour l'année

Frais liés au paiement fondé sur des actions pour l'année

Jetons de présence des membres non exécutifs du Conseil d'administration

Total des charges liées au personnel de direction clé

	Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2022	2023
\$ 2 837	\$ 2 574	\$ 2 689	
2 478	2 903	4 144	
210	199	199	
\$ 5 525	\$ 5 676	\$ 7 032	

Le personnel de direction clé comprend le directeur général et tous les vice-présidents exécutifs relevant directement de lui.

Le contrat de travail du directeur général prévoit le versement d'une indemnité de départ d'un montant égal à dix-huit mois de sa rémunération annuelle brute de base et à 150 % de bonus en cas de révocation sans motif par le Conseil d'administration de la Société, ainsi que l'acquisition définitive des actions ordinaires qui auraient été acquises au cours des douze mois suivant la fin de son mandat. Dans le cas où la révocation interviendrait au cours des trois mois précédant ou dans les douze mois suivant un changement de contrôle, il aurait droit à toutes les attributions d'actions non acquises à la date de la révocation.

Le 25 juillet 2023, le conseil d'administration a approuvé une prime de transaction spéciale Mr Karam d'un montant de €1 000 000 conditionnée à la clôture du projet d'acquisition de la Société par Renesas. Le bonus de transaction n'a jamais été versé en raison de la résiliation de la transaction par Renesas en février 2024. De plus, le 15 août 2023, le conseil d'administration a approuvé le paiement par la Société des frais juridiques encourus par Mr Karam dans le cadre avec la négociation avec Renesas des conditions de son maintien en qualité de directeur général de la Société en cas de changement de contrôle. Un montant total de \$50 401 en frais juridiques a été payé en 2023.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous estimons qu'environ \$23 000 des montants mis de côté ou accumulés pour fournir des prestations de retraite, de retraite ou similaires à nos employés étaient attribuables à nos membres de la direction.

Intérêts des administrateurs dans un plan d'intéressement des employés

La Société a attribué des bons de souscription d'actions à certains membres du Conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 décembre 2021, 2022 et 2023 :

- Le 25 juin 2021, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer à chacun de MM. de Pesquidoux, Maitre, Nottenburg, Pitteloud, Sharma, Slonimsky et Cummins des bons de souscription d'actions de 140 000 actions ordinaires. Le 29 juin 2021, le Conseil a utilisé cette autorisation pour effectuer de telles attributions avec un prix d'exercice de \$1,49 par action ordinaire.

- Le 24 juin 2022, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer à chacun de MM. de Pesquidoux, Maitre, Nottenburg, Pitteloud, Slonimsky et Cummins des bons de souscription d'actions de 140 000 actions ordinaires. Le 24 juin 2022, le Conseil a utilisé cette autorisation pour effectuer de telles attributions avec un prix d'exercice de \$0,65 par action ordinaire.

- Le 27 juin 2023, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à attribuer à Mme Marced Martin et chacun de MM. de Pesquidoux, Maitre, Nottenburg, Pitteloud, Slonimsky et Cummins des bons de souscription d'actions pour l'achat de 180 000 actions ordinaires. Le 27 juin 2023, le Conseil a utilisé cette autorisation pour effectuer de telles attributions avec un prix d'exercice de \$0,54 par action ordinaire.

Les administrateurs devaient souscrire aux BSA au prix de €0,00001 par BSA pour les BSA attribués en 2023 et au prix de 0,00000714 € par BSA pour les BSA attribués en 2021 et 2022.

Les charges liées au paiement fondé sur des actions engagées dans le cadre de ces transactions se sont élevées à \$292 000 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 : \$495 000; 2021 : \$443 000).

23. Événements postérieurs à la clôture

Les événements postérieurs à la date où les états financiers consolidés ont été autorisés sont les suivants :

Le 22 février 2024, Renesas a informé la Société qu'elle mettait fin au protocole d'accord en raison de la réception le 15 février 2024 d'une décision fiscale japonaise défavorable de la part de l'Agence nationale des impôts du Japon.

Lors de sa séance du 5 mars 2024, le Conseil d'administration a attribué aux salariés 10 060 288 actions gratuites, acquises sur quatre ans.

Le 27 mars 2024, la Société a reçu un engagement de financement de son projet 4G eRedCap pour un montant total de €10,9 millions (\$12,0 millions au taux de clôture) de la part de l'État français (opéré pour l'État par Bpifrance) dans le cadre de l'initiative France 2030 visant à soutenir le développement de technologies jugées stratégiquement importantes pour l'intérêt national. Un paiement initial de €2,7 millions (\$3,0 au taux de change de la période de clôture) a été reçu en avril ; trois paiements d'étape pour le montant restant sont prévus sur la durée du projet.

Le 9 avril 2024, la Société a obtenu des accords moratoires auprès de trois principaux créanciers. Les accords prévoyaient une période de statu quo initiale d'un mois qui pourrait être prolongée sous réserve du respect de certaines étapes. Fin avril, la Société a entamé des discussions visant à prolonger ces accords, qui sont toujours en cours au 30 avril 2024. L'objectif des moratoires est de donner à la Société suffisamment de temps pour négocier et finaliser efficacement une nouvelle transaction stratégique, garantir une solution à long terme qui correspond aux intérêts de toutes les parties prenantes.

Le 22 avril 2024, la Société a contracté un emprunt non garanti d'un montant en capital de \$5 000 000 auprès de 272 Capital Master Fund, Ltd. La transaction a été clôturée le 24 avril 2024. Cet emprunt porte des intérêts au taux de 12,0% l'an avec un rendement garanti de 40,0%. Cet emprunt arrive à échéance le 22 avril 2025, ou un jour avant la première date d'échéance prolongée de la dette convertible existante de la société détenue par Lynrock Lake et Nokomis et des dettes subordonnées détenues par Renesas, selon la première éventualité. L'emprunt contient des clauses restrictives habituelles et est soumis aux cas de défaut habituels.

Lors de sa séance du 30 avril 2024, le Conseil d'administration a attribué aux salariés 147 776 actions gratuites, acquises sur quatre ans.

Sequans Communications S.A.
Notes aux états financiers consolidés—(Suite)

24. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de \$717 000, décomposés de la manière suivante :

(en milliers d'US dollars)	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	Autres services fournis	Total
Sequans SA			
EY	\$ 589	\$ 11	600
RSM	59	—	59
Sequans Ltd. (UK)			
Saffery Champness	30	11	41
Sequans Israel Ltd			
Shimony	10	—	10
Sequans Ltd. Pte. (SG)			
Pinebridge LLP	3	—	3
Sequans Finland Oy			
Digital Audit Company	4	—	4
Total	\$ 695	\$ 22	717